

Congrès 2022 : la FTQ aux devants

Les dernières années ont montré à quel point les certitudes que nous tenons pour acquises peuvent être remises en question. Pensons uniquement aux mesures sanitaires découlant de la pandémie, à la guerre en Ukraine ou à l'inquiétante montée de l'extrême droite. Où sera la FTQ dans vingt ans ? Quel sera son pouvoir d'attraction et d'influence ? Le mouvement syndical sera-t-il fragmenté ou uni ? Comment évoluera la démocratie au sein de la centrale ?

Le 33^e Congrès de la FTQ sera une occasion de réfléchir et de préparer l'avenir du mouvement syndical et plus particulièrement celui de la FTQ. Tous les syndicats affiliés de la centrale sont donc invités au Palais des congrès de Montréal du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022 à participer en grand nombre aux discussions et débats qui seront déterminants pour l'avenir de notre organisation.

Quels sont les futurs possibles pour la FTQ ?

Avant de discuter des orientations à adopter, il apparaît nécessaire de s'attarder en premier lieu aux défis qui nous attendent. Depuis plusieurs mois déjà, des activités de réflexion et de consultation sont organisées avec des représentants et des représentantes des syndicats affiliés et des conseils régionaux afin de réfléchir et de se projeter dans l'avenir pour anticiper les changements auxquels fera face le mouvement syndical et l'aider à définir de nouvelles priorités et à entreprendre de nouvelles actions.

Cet exercice de prospective a pour objectif de projeter la centrale dans l'avenir, plus précisément en 2042. Cette méthode, qui n'est pas synonyme de science-fiction, de dystopie ou d'utopie, a pour objectif de décrire les futurs possibles et de soutenir la prise de décision. Cela peut sembler abstrait à première vue, mais plusieurs entreprises, gouvernements et syndicats ont recours à cette méthode. Entendre ce que demain pourrait être demeure une excellente façon de réfléchir le présent et de se poser

des questions fondamentales. Les scénarios qui seront élaborés par les équipes de travail seront ensuite présentés et débattus au Congrès lors des travaux en commissions.

C'est en nous projetant dans l'avenir que nous pourrons anticiper les changements, mieux nous y préparer, mais aussi permettre à la FTQ de demeurer une centrale forte, **aux devants** et à l'écoute des besoins de ses affiliés. Nous vous attendons en grand nombre !

Pour en savoir plus : <https://ftq.qc.ca/congres-2022/>. ■

LA FTQ AUX DEVANTS

L'AVENIR DU SYNDICALISME
33^e CONGRÈS DE LA FTQ



28 novembre
au 1^{er} décembre
2022

Palais des congrès | Montréal



Daniel Boyer ne sollicitera pas de renouvellement de mandat

PAGE 3



Chronique de l'IRIS : Les promesses incertaines de l'économie des plateformes

PAGE 14



Métier : mécanicienne industrielle dans l'industrie forestière

PAGE 15



Manifestation dans le transport scolaire

PAGE 3



Renaud Gagné : une retraite méritée !

PAGE 5



Dîners-causeries en SST

PAGE 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Dans ce numéro

ACTUALITÉS

Congrès 2022 : la FTQ aux devants	1
Un autre succès du Collège FTQ-Fonds	2
Grande manifestation des conducteurs et conductrices en transport scolaire	3
Le président de la FTQ, Daniel Boyer, annonce qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat	3
La FTQ-Construction en congrès à Laval	4
Les travailleurs et travailleuses de la cimenterie Ash Grove de Joliette luttent pour le respect	4
Les métallos de Mine Raglan en grève contre la sous-traitance et pour le respect	4
Renaud Gagné - Une retraite plus que méritée !	5
Plus de 200 militants et militantes participent au Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ	5
Fin de la grève chez Molson	5
Les croupiers et les croupières en grève du Casino de Montréal manifestent	5
Assemblée d'orientation du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches	6
2 ^e Congrès triennal du Conseil régional FTQ Montérégie	11
Encadrer le travail des enfants, ça presse !	11
Tournée des dirigeants	15
Le Prix des Patriotes 2022 décerné à Gilles Chapadeau	16
Échec aux paradis fiscaux	16

CHRONIQUE ET OPINIONS

Éditorial - Maintenir le cap sur une société plus juste	3
Bye bye boss ? Les promesses incertaines de l'économie des plateformes	14
Métier : mécanicienne industrielle dans l'industrie forestière	15

CONDITIONS FÉMININES

Dossier sur le droit des femmes à l'autodétermination de leur corps	6
Droit à l'avortement attaqué - Criminelles, plus jamais !	
Quelle est la situation au Canada ?	
Face aux attaques répétées, je fais entendre ma voix !	
Roe v. Wade, c'est quoi ?	
Caucus des femmes au prochain Congrès de la FTQ	6

ENVIRONNEMENT

Réseau intersyndical pour le climat - Une journée de réflexion réussie !	5
--	---

ENCART SPÉCIAL

Élections provinciales 2022	7
De l'information pour un choix éclairé	8-9
Deux observateurs de la FTQ au congrès de la CAQ	9
Bilan de la CAQ	10

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Haïti - Pour que cesse la violence	11
110 ^e Conférence internationale du travail de l'OIT	16

À LA SOURCE

De la cyberdépendance au droit à la déconnexion : La relève syndicale en réflexion pour l'action	12
Des diners-causeries pour les plaideurs et plaideuses et les préventionnistes	12
Pourquoi la santé et la sécurité ?	12
Personne représentante en santé et sécurité (RSS)	12
Zinc électrolytique du Canada	13
Un monument pour commémorer les personnes décédées en Estrie	13

LANGUE DU TRAVAIL

La FTQ met les bouchées doubles pour le français au travail	11
Travailler en français, c'est un droit. Final bâton.	14

CALENDRIER ET AVIS

C'est le temps de vous inscrire à l'Omnium Guy-Champagne au profit de Centraide !	15
---	----

Comment utiliser les codes QR ?

Les codes QR sont une façon simple d'accéder à du contenu en ligne avec votre téléphone intelligent.



Il vous suffit d'ouvrir votre caméra dans votre téléphone et de faire la mise au point sur le code. Votre fureteur ouvrira un lien.

Le site web du Monde ouvrier : www.mondeouvrier.info

Un autre succès du Collège FTQ-Fonds

La fin de la pandémie a donné l'occasion à la FTQ de reprendre son programme de formation du service de l'éducation en présentiel. C'est ainsi qu'une nouvelle cohorte de 18 militants et militantes ont pris part à la 29^e session du Collège FTQ-Fonds. Créé en 1999, le Collège FTQ-Fonds permet à des leaders syndicaux, conseillers et conseillères, ainsi qu'à des dirigeants élus dirigeantes élues de sections locales des syndicats affiliés à la FTQ de travailler ensemble en résidence lors de sessions de formation de 5 ou 6 semaines. Lors de ces échanges et conférences, il est question entre autres d'économie, d'environnement, de santé et sécurité du travail, des défis du mouvement syndical, du rôle des dirigeants et dirigeantes, etc.



OLIVIER BERGERON

Voici le témoignage de Gyslain Gaudet (SCFP-2960) et Jean-Sébastien Labelle (UNIFOR-1004), deux participants à la dernière formation du Collège FTQ-Fonds de ce printemps.

Une expérience inoubliable

Tu es au travail et tu reçois l'appel. On t'annonce que tu es sélectionné par ton organisation syndicale pour aller participer au Collège FTQ-Fonds. C'est une chance qui ne passe pas deux fois. Ceux qui ont déjà participé aux éditions précédentes contribuent encore brillamment à l'évolution du mouvement syndical. C'est donc un privilège de pouvoir y participer. Sans hésiter, tu t'embarques pour une expérience de cinq semaines de Collège. C'est ce qui s'est produit pour chacun des 18 participants et participantes du 29^e Collège FTQ-Fonds.

Le Collège FTQ-Fonds, c'est quoi ?

C'est difficile d'en faire une bonne description. Le Collège n'est pas une formation comme les autres, c'est un exercice de réflexion sur nos actions syndicales, ce qui les motive et ce qui les dynamise. Nous sommes la 29^e cohorte à profiter de cet espace de formation.

On se lance dans cette aventure avec notre bagage d'expérience croyant qu'on sait ce qui s'annonce, mais

il n'en est rien. Ensemble, les 18 participants et participantes, nous avons appris à nous connaître et à nous faire confiance. Les discussions se terminent tard et le travail débute tôt. On ne voit pas le temps passer ! D'ailleurs, rappelons-nous qu'on avait tous nos masques en début de parcours, ça semble si loin de nous maintenant. Mais disons que les sourires sont beaux à voir en personne, sans les masques sanitaires !

Les cinq semaines de Collège nous ont permis de poser un regard critique sur notre pratique syndicale, son histoire, de mesurer l'impact sur la collectivité et de tracer les bases d'une meilleure représentation syndicale qu'on souhaite plus flexible, inclusive et engagée dans la transition juste.

Un groupe pas comme les autres

La cohorte 2022 n'a pas toujours été de tout repos pour nos animateurs et animatrices, ainsi que pour les personnes invitées. On aura compris lors de la semaine sur l'économie que l'effet multiplicateur de l'investissement est bénéfique pour stimuler de la croissance. Par contre, cet effet peut poser des défis pour nos formateurs et formatrices du Collège lorsque le groupe multiplie les questions, bouscule l'horaire et même certaines conventions !

Une fin de parcours... explosive !

Le jeudi soir, nous avons la chance de souligner le travail accompli en célébrant avec nos représentants et représentantes de chacun de nos secteurs respectifs. C'est un moment où nous pouvons échanger sur nos réalisations et fraterniser. Fait insolite, nous sommes la première cohorte qui termine le Collège avec un feu d'artifice ! Une gratitude de l'un des participants à la formation. Un groupe qui aura été à l'image de ce spectacle : haut en couleur, dynamique, passionné et uni.

Comme le disent si bien nos formateurs et formatrices, bâtir un mouvement ça ne se fait pas seul. Comme le dit si bien l'expression « faire d'une pierre deux coups », ce sont nos formateurs et formatrices chevronnés qui, par leur enseignement, nous insufflent le premier coup : Isabelle, Serge, Myriam et Stéphane. L'effet du Collège nous donne cet élan de retourner dans nos milieux de travail avec hâte, riches de nos apprentissages, pour aller donner ce deuxième coup dans nos organisations. C'est la mission même du mouvement syndical de créer des conditions pour une plus grande justice sociale. C'est ce que nous avons vécu ici lors du 29^e Collège. Merci à toute l'équipe du Collège FTQ-Fonds.

Solidarité ! ■

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Denis Bolduc

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-0899

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédacteur en chef
Alexis Boyer-Lafontaine

Collaboration
Serge Beaulieu, Chantal Bertrand, Clairandré Cauchy, Rima Chaaban, Wilfried Cordeau, Lise Côté, Lisa Djevahirdjian, Manon Fournier, Jérôme Genest, Gilles Grondin, Marie-Claude Groulx, Mouna Kamel, Annie Landry, Jean Laverdière, Myriam Lavoie-Moore, Nicole Leblanc, Philippe Lapointe, Colin L'Érger, Marie-Andrée L'Heureux, Caroline Mallette, Lucie Morissette, Jessica Olivier-Nault, François Ouellet, Catherine Veillette et Joëlle Vescovi.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Upperkut

Photos
Olivier Bergeron, Alexis Boyer-Lafontaine - FTQ, Simon Clark, Courtoisie de la famille de Gilles Lacombe, Eric Demers - FTQ, Émile Desroches, Martine Doyon, Lucie Ducharme - VP d'installation du SCFP-4475, Gilles Grondin - FTQ, Louis-David Lalancette-Renaud / FTQ Construction, Daniel Laurendeau, Marie-Andrée L'Heureux, Daniel Mallette, Hans Marotte - FTQ, François Ouellet - FTQ, Steeve Poulin, SCFP - Michel Chartrand, Shutterstock, Teamsters section locale 1999, Unifor, Upperkut, André Vanasse (Productions Bonzaï).

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
31 700 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

Grande manifestation des conducteurs et conductrices en transport scolaire

Des centaines de travailleurs et travailleuses du transport scolaire ont interpellé avec force, le 14 mai dernier, à Québec, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, pour qu'il réinvestisse enfin dans le secteur du transport scolaire.

Les différentes organisations syndicales réunies ont profité de la mobilisation pour demander au gouvernement du Québec d'augmenter le financement de ce secteur en allouant aux centres de services scolaires une mesure financière équivalente à 10% du budget total dédié à améliorer les conditions de travail des conducteurs et conductrices de véhicules scolaires.

Le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc, présent sur place, a appelé les gens du transport scolaire à rester mobilisés pour profiter du contexte préélectoral et ainsi faire entendre leurs attentes haut et fort !



Une pétition a également été déposée à l'Assemblée nationale invitant la population à appuyer le mouvement.
<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-9581/index.html> ■



Le président de la FTQ, Daniel Boyer, annonce qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, prend sa retraite. C'est lors de la rencontre mensuelle du Bureau de la FTQ de mai dernier, qui regroupe l'ensemble des vice-présidents et vice-présidentes des syndicats affiliés, qu'il a annoncé qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat lors du Congrès de la centrale de novembre prochain à Montréal.

Élu en 2010 comme secrétaire général de la FTQ, Daniel sera ensuite élu président en 2013. Auparavant, Daniel a été vice-président de la FTQ alors qu'il était président du Syndicat québécois des employés et employés de service (SQEES-298).

Daniel est membre de la FTQ depuis 1978 et c'est en travaillant comme préposé aux bénéficiaires dans un CHSLD à Verdun pour payer ses études qu'il a commencé à militer dans le mouvement syndical.

Tout au long de ces années à la FTQ,

Daniel a été au cœur des principales revendications de

la centrale telles que la hausse du salaire, la santé et

sécurité du travail, la protection de la langue française, l'assurance-emploi, l'assurance médicaments, la conciliation travail-vie personnelle, l'environnement, ainsi que les actions féministes.

Daniel part à la retraite en sachant que la FTQ est entre bonnes mains. ■



ÉDITORIAL



Maintenir le cap sur une société plus juste

À l'approche de la période estivale, la FTQ poursuit son action sur plusieurs fronts pour faire entendre sa voix dans les grands débats de société qui animent le Québec. Au cours des dernières semaines, nous nous sommes exprimés notamment avec une vigueur sans précédent sur le dossier linguistique avec les débats entourant le projet de loi n° 96 qui a été sanctionné fin mai à l'Assemblée nationale. Profitant de cette période animée d'échanges, la FTQ a mis de l'avant une campagne publicitaire empreinte d'humour pour réitérer que le français au travail est un droit et qu'il faut y consacrer des efforts pour le faire respecter dans les milieux de travail.

Il est bien évident que le projet de loi est le fruit d'un compromis, mais nous avons quand même salué plusieurs éléments intéressants, notamment l'exigence d'un certificat de francisation pour les entreprises de 25 à 50 employées et employés, une revendication historique de la FTQ. Mais il faudra plus tôt que tard bonifier cette loi.

Le débat linguistique est évidemment un avant-goût à l'élection québécoise qui suivra dans les prochains mois. Tout est en place pour que cette élection, sans surprise, reporte au pouvoir la CAQ selon les principaux sondages qui ont été réalisés. Ce constat n'a pas empêché, loin de là d'ailleurs, la FTQ de se mobiliser pour faire le bilan des engagements électoraux, analyser les orientations de l'ensemble des partis, rencontrer les chefs pour les questionner sur ses revendications principales, tenir une journée de lobby auprès des élus et élues à l'Assemblée nationale et bien d'autres actions. La présente édition du *Monde ouvrier* présente l'ensemble du dossier électoral dans un encart spécial qui pourra servir à tous nos militants et militantes afin de prendre une part plus active dans l'action politique. C'est un moment clé pour faire entendre la voix du monde syndical. Nous tenons d'ailleurs à féliciter l'ensemble des équipes qui ont mis leur énergie à déployer ce plan d'action ambitieux en vue des élections québécoises de 2022.

Pour une plus grande transparence

Nous ne voulions pas passer sous silence également un sujet qui a mis en lumière des situations de harcèlement au sein de la FTQ-Construction. La FTQ et la FTQ-Construction sont intervenues avec célérité face aux faits qui ont été rapportés par les médias. À la suite de la démission du président de la FTQ-Construction, cette dernière a mis en place un plan d'action afin de se doter dans les plus brefs délais de mesures contre tout type de harcèlement. Rapidement, la FTQ et la FTQ-Construction, prenant acte de la motion déposée à l'Assemblée nationale, ont annoncé la tenue d'une enquête neutre, impartiale et indépendante qui, nous le souhaitons, nous permettra d'aller au fond des choses et de faire toute la lumière. C'est pour cette raison que nous avons requis les services de M^e Annaïs Lacroix, avocate spécialisée sur les enjeux de harcèlement au travail. Cette volonté de transparence est essentielle pour rassurer l'ensemble de nos membres, tout particulièrement les femmes qui animent notre mouvement et qui veulent pouvoir travailler dans des milieux de travail exempt de harcèlement. Nous prenons évidemment cette situation très au sérieux.

La période estivale qui approche sera l'occasion de réfléchir évidemment à la suite de notre action. Nous sommes persuadés que des militants et des militantes continueront à porter bien haut nos espoirs communs pour une société plus juste, plus égalitaire et plus verte. On ne se trompe jamais à rester fidèle aux grandes valeurs qui animent la FTQ depuis sa création.

Bonnes vacances!
 Solidairement,
 Daniel Boyer, président de la FTQ
 Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ

UN AN DE LOCK-OUT

Les travailleurs et travailleuses de la cimenterie Ash Grove de Joliette luttent pour le respect

Le 22 mai 2021, les 154 travailleurs et travailleuses de la cimenterie Ash Grove de Joliette ont été mis en lock-out illégal malgré de nombreuses séances de négociation dans le but de renouveler leur convention collective de travail. Plus d'un an de lock-out c'est révoltant pour les hommes et les femmes mis à la rue. Un triste anniversaire qui a été souligné par les syndiqués et syndiquées de la section locale 177 d'Unifor le samedi 21 mai 2022.



MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Un an plus tard, l'employeur en est au même point et réclame toujours des concessions sur les droits de rappel, le respect de l'ancienneté, une réduction du personnel de l'usine et de bureau, tout en réclamant plus de sous-traitance.

Ce qui choque davantage les travailleurs et travailleuses, c'est que l'employeur poursuit sa production en important de la Grèce et de la Turquie, via le port de Trois-Rivières, ce qu'on appelle le clinker, un matériau utilisé pour la fabrication du ciment. Un produit qui, en temps normal, est fabriqué par les travailleurs et travailleuses de l'usine à Joliette.

« C'est d'ailleurs cette situation injuste que nous avons déplorée lors d'une belle manifestation de solidarité qui a réuni plus de 300 membres des syndicats affiliés à la FTQ, le 1^{er} avril dernier, aux abords du port de Trois-Rivières, où le clinker importé arrive », a expliqué Renaud Gagné, directeur québécois sortant d'Unifor et qui continue de soutenir les travailleurs et travailleuses en lock-out de l'usine Ash Grove alors que son mandat se termine en août prochain.

Au Conseil général de la FTQ qui se tenait le 18 mai dernier, Daniel Cloutier, le nouveau directeur québécois d'Unifor, a plaidé pour une campagne de

soutien pour ses membres et pour une réforme de la loi anti-briseur de grève: « Ça n'a pas de sens que cet employeur, Ash Grove, importe la matière première alors que ce sont normalement nos membres qui la fabriquent ».

Une loi anti-briseur de grève qui doit être modernisée

Le Tribunal administratif du travail (TAT), en novembre 2021, a donné raison au syndicat qui a dénoncé Ash Grove pour avoir recours à du personnel qui accomplissait des tâches en télétravail, réservé aux membres d'une accréditation syndicale en conflit. Une décision historique qui renverse une jurisprudence vieille de 15 ans et qui reconnaît que l'établissement de l'employeur ne se limite pas à la bâtisse, mais s'étend là où le travail est effectué. Cette victoire prend tout son sens en contexte de télétravail.

Sur le plan politique, une délégation de travailleurs et travailleuses mobilisée plus que jamais a accompagné à l'Assemblée nationale le député de Québec solidaire, Alexandre Leduc, qui a déposé un projet de loi pour moderniser les dispositions anti-briseurs de grève. Les travailleurs et travailleuses ont également reçu l'appui de la députée de Joliette, Véronique Hivon.

Une bataille à finir

Pour le président de la section locale 177 d'Unifor, Éric Giasson, ce conflit risque d'être encore bien long. « Le support moral et financier que nous recevons nous permet de nous tenir debout devant notre employeur. Nous ne remercions jamais assez les sections locales d'Unifor pour leurs appuis, mais aussi tous les syndicats affiliés à la FTQ qui viennent nous voir sur le piquet de grève ou qui nous envoient des dons. Sans l'appui de tous et toutes, nous ne pourrions pas continuer à nous battre aussi longtemps. » ■

Venez visiter les travailleurs et travailleuses sur le piquet de grève au 966, chemin des Prairies à Joliette ou en allant sur leur page Facebook *Lock-out de la cimenterie Ash Grove : un combat pour le respect!* où il est possible de faire un don (<https://www.facebook.com/Lock-out-de-la-cimenterie-Ash-Grove-Un-combat-pour-le-respect-102312155770046>).



LOUIS-DAVID LALANÇETTE-RENAUD / FTQ CONSTRUCTION

La FTQ-Construction en congrès à Laval

Réunissant plus de 130 délégués et déléguées de ses sections locales affiliées, la FTQ-Construction a tenu fin mai à Laval son congrès. L'événement a permis aux membres de faire le bilan des actions en cours et de se projeter pour les années à venir.

Les congressistes ont pris acte évidemment des nombreux changements survenus depuis leur dernière rencontre, notamment les effets de la pandémie sur la santé et la sécurité dans les milieux de travail et les incidences de la pénurie de main-d'œuvre sur le rapport de force des travailleurs et travailleuses de la construction.

Le défi du manque de main-d'œuvre a rapidement été identifié comme étant l'enjeu clé des prochaines années. Les statistiques concernant la rétention de la main-d'œuvre et les abandons de travailleurs et travailleuses dans l'industrie de la construction sont alarmantes. La Commission de la construction du Québec et les associations patronales parlent d'un problème de pénurie de main-d'œuvre comme étant uniquement lié à une question de recrutement de nouvelle main-d'œuvre. La FTQ-Construction, elle, estime que c'est d'abord un problème de rétention et que l'on

doit s'occuper de ceux et celles qui sont présents, en valorisant leur métier ou leur occupation. Pour ce faire, le syndicat veut miser sur la compétence, que ce soit par la formation initiale ou le perfectionnement.

Parmi les autres sujets abordés, les congressistes ont accueilli un plan de transition environnemental pour l'industrie de la construction. Les bâtiments représentant 38 % des émissions de GES du Québec, la FTQ-Construction peut faire une différence en s'attaquant à l'empreinte carbone de l'industrie que ce soit par le choix et la gestion des matériaux, l'optimisation des méthodes ou en améliorant l'efficacité du parc immobilier. La fédération syndicale a présenté un plan afin d'implanter un principe d'économie circulaire dans l'industrie de la construction et de trouver des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

La FTQ-Construction s'est dotée finalement d'une politique plus stricte en matière de prévention du harcèlement psychologique et sexuel. Ce plan comprend un processus d'enquête des antécédents des dirigeants, de déclarations d'antécédents et de

« LA FTQ-CONSTRUCTION EST PASSÉE À TRAVERS LA PANDÉMIE, UN MARAUDAGE, UNE NÉGOCIATION (SANS GRÈVE) ET LA DÉMISSION DE SON PRÉSIDENT. BREF, CE CONGRÈS ÉTAIT PLUS QUE BIENVENU POUR SE RÉUNIR ET ÉTABLIR LES BASES DE L'ACTION SYNDICALE DU PLUS GRAND SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC POUR LE PROCHAIN MANDAT. »

— Arnold Guérin, nouveau président de la FTQ-Construction

processus afin de pouvoir agir auprès de dirigeants fautifs. Ce plan s'inscrit dans la foulée de la démission du président de la FTQ-Construction, mais aussi par rapport à la place des femmes en général dans la construction. En ce moment, les travailleuses ne représentent que 3,27 % de la main-d'œuvre. Malheureusement, 55 % des travailleuses abandonnent l'industrie après cinq ans. La FTQ-Construction veut se doter des meilleures pratiques afin d'avoir la confiance des travailleuses et ainsi pouvoir œuvrer avec elles afin d'améliorer leur condition et encourager leur intégration dans l'industrie de la construction. ■

Les métallos de Mine Raglan en grève contre la sous-traitance et pour le respect

Les 630 travailleurs et travailleuses syndiqués de Mine Raglan, au Nunavik, ont déclenché une grève générale illimitée le 27 mai dernier. Ces travailleurs et travailleuses sont souvent 21 jours de suite sur le site minier et sont à l'oeuvre 11 heures par jour, 7 jours sur 7, exigent du respect de la part de la multinationale Glencore qui exploite le nickel au Nunavik.

Le recours accru à la sous-traitance de la part de Mine Raglan,

à des conditions moindres, figure parmi

les principaux points en litige. « C'est rendu qu'il



FTQ - HANS MAROTTE

Manifestation des travailleurs et travailleuses devant les installations de Glencore à l'aéroport de Rouyn-Noranda d'où partent les avions pour le camp minier en présence du président de la FTQ, Daniel Boyer. Lors d'une manifestation précédente, une des grévistes a dénoncé l'ironie de cette entreprise qui emploie des Inuits et qui refuse de reconnaître la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme un jour férié.

ya souvent beaucoup plus de contracteurs sur le site de la mine que de travailleurs syndiqués. Ça n'a aucun sens. C'est autant de retombées économiques en moins dans les régions du Québec, au profit d'une multinationale qui exploite nos richesses, avec des profits importants », dénonce le président de la section locale 9449 des Métallos, Éric Savard.

Parmi les multiples pierres d'achoppement à la négociation, notons en

plus du recours éhonté à la sous-traitance, des litiges sur les vacances, les conditions de travail, les salaires... Mais par-dessus tout, les travailleurs et travailleuses exigent du respect de la part de l'employeur. « Glencore étire l'élastique continuellement. L'employeur rechigne à permettre une vraie heure de dîner à des travailleurs qui font 11 h par jour, 21 jours consécutifs. C'est rendu que ceux qui refusent de faire du temps

supplémentaire se font regarder croche par les boss. Les conditions de vie au camp minier se sont détériorées au fil des années. L'employeur chipote systématiquement sur les conditions de vie et de travail des syndiqués qui abandonnent leur famille pendant de longues périodes. Cette entreprise doit démontrer plus de respect envers les travailleurs qui lui font gagner des dizaines de millions chaque année », ajoute Éric Savard. ■

RENAUD GAGNÉ

Une retraite plus que méritée !

Après 41 années d'implication syndicale, c'est à la mi-août que le directeur québécois du syndicat Unifor, Renaud Gagné, prendra sa retraite. Provenant du secteur de la foresterie alors qu'il a commencé sa carrière dans une papetière à Amos dans les années 1980, rapidement, le confrère Gagné s'est impliqué dans son syndicat local.

Nommé conseiller syndical, il a négocié des centaines de conventions collectives et travaillé dans toutes les régions du Québec : de l'Abitibi-Témiscamingue au Grand Nord en passant par l'Outaouais, les Laurentides, Montréal et la Montérégie.

En 2007, il est élu vice-président au SCEP, l'un des syndicats fondateurs d'Unifor. Depuis 2015, il occupait le poste de directeur québécois d'Unifor.

Après toutes ces années consacrées à l'avancement et à la protection des droits des travailleurs et travailleuses, une



Renaud Gagné

retraite bien méritée attend maintenant le confrère Gagné.

Changement de garde chez Unifor

C'est lors du Conseil québécois qui s'est déroulé en avril dernier,

que les délégués et déléguées ont élu par acclamation Daniel Cloutier comme prochain directeur québécois d'Unifor Québec. Il succède à Renaud Gagné qui quittera ses fonctions au congrès statutaire d'Unifor en août prochain.

Le confrère Cloutier a commencé sa carrière syndicale en 1990 alors qu'il travaillait chez Purolator. Très tôt, il s'implique au sein de la section locale 146 du SCEP pour en devenir éventuellement le président. Il est par la suite engagé à titre de représentant de service. Il occupera ce poste pendant 17 ans avant de devenir responsable en matière de santé et sécurité au sein d'Unifor en 2013.

Le nouveau directeur québécois entame son nouveau mandat avec enthousiasme et énergie afin de poursuivre le travail de représentation des membres d'Unifor. Déjà, il siège au sein du Bureau de la FTQ et au



Daniel Cloutier

conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ.

Départ à la retraite aux communications d'Unifor

Le service des communications de la FTQ tient à souligner un autre départ à la retraite, celui de la consœur Marie-Andrée L'Heureux, responsable des communications chez Unifor, qui a souvent contribué à la rédaction d'articles dans *Le Monde ouvrier*. Cette dernière terminera son mandat au terme du prochain congrès national d'août prochain. ■

Plus de 200 militants et militantes participent au Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ

C'est le 24 et 25 mai dernier à Longueuil qu'a eu lieu la 31^e édition du Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ. Offrant un programme aux sujets variés, le séminaire a réuni plus de 200 militants et militantes en présentiel et en ligne sur le thème *En pleine transition !* Il s'agissait d'une première expérience en formule hybride pour le séminaire.

Le séminaire se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage ou qui s'intéressent à ce sujet. Ce séminaire d'un jour et demi permet notamment aux plaideurs et plaideuses d'enrichir leur pratique en échangeant sur leurs propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage et au droit du travail en général.

Plusieurs sujets de grande importance pour les travailleurs et travailleuses que nous représentons ont été au cœur de ce séminaire. Par exemple, la revue de la

jurisprudence a permis d'être au fait des décisions marquantes dans ce domaine comme entre autres le droit d'association, le harcèlement psychologique, les droits de la

personne et l'invalidité, la mise à pied pour raison de force majeure en raison de la pandémie, la pénurie de main-d'œuvre, etc.

La thématique des faits de nature criminelle qui ont souvent un impact dans le traitement du dossier disciplinaire d'un travailleur ou d'une travailleuse a occupé le début de la deuxième journée du séminaire. Il a aussi été question des enjeux du télétravail et la jurisprudence récente, ainsi que de l'importance de maintenir de bonnes relations de travail par le Service de la médiation, de la conciliation et des relations du travail.

Enfin, c'est avec la présentation de M^e Marie-Claude St-Amant, du cabinet Melançon Marceau Grenier Cohen que s'est achevée cette édition du séminaire. C'est sur une note plus légère, mais précise et complète, que M^e St-Amant a répondu aux questions qui se posent concernant l'octroi des dommages, qu'ils soient moraux, exemplaires ou punitifs, lors de la rédaction des griefs.

Les documents distribués au séminaire se retrouvent sur le portail de la formation syndicale de la FTQ : <https://formation-syndicale.ftq.qc.ca/>. ■



RÉSEAU INTERSYNDICAL POUR LE CLIMAT

Une journée de réflexion réussie !

Les membres du Réseau intersyndical pour le climat (RIC) ont tenu une journée de réflexion et d'échanges le 14 mai dernier, en formule hybride, en réunissant des participants et participantes de Montréal et de Québec. Plusieurs conférenciers ont présenté des points de vue stimulants sur les actions syndicales en cours, ainsi que d'autres aspects de la mobilisation pour le climat.

Au terme de la journée, plusieurs constats ont été retenus, notamment l'importance de mieux délimiter les alliances des partenaires, construire des consensus précis, produire une déclaration qui engage les parties, tenir des rencontres régulières des membres, développer des



FTQ - ALEXIS BOYER-LAFONTAINE

projets communs et mieux vulgariser les grandes réalisations.

Il a été question également de tisser de meilleurs liens avec les communautés, de développer des outils pour mieux comprendre et vulgariser les impacts de la production de biens et services, de faire le lien avec les autres crises (ex. : logements et étalement urbain) et de construire des alliances avec d'autres groupes mobilisés.

Les participants et participantes souhaitent que

l'ensemble des membres du RIC fassent des efforts pour impliquer directement les travailleurs et les travailleuses dans leur milieu de travail. Pour ce faire, il faut développer une connaissance plus fine du degré d'impact des milieux de travail qui sont touchés par les changements climatiques et définir une approche différentielle, identifier comment prendre les devants et proposer des projets de transition et de mobilisation. On note

également la nécessité de mettre de l'avant l'expertise des travailleurs et des travailleuses dans les plans de transition et de cibler les actions à mettre en place dans les milieux de travail qui encouragent une réelle volonté d'action.

Mission accomplie donc pour cette journée de réflexion des partenaires syndicaux dans leurs efforts communs pour encourager la transition juste et faire de la lutte contre les changements climatiques un thème incontournable.

Consulter la page Facebook du RIC pour en savoir davantage sur les actions : <https://www.facebook.com/ricqc>. ■



facebook.com/ricqc. ■



TEAMSTERS SECTION LOCALE 1999

Fin de la grève chez Molson

Après 11 semaines de grève, c'est dans une proportion de 80 % que les 425 travailleurs et travailleuses de l'usine de Longueuil et du centre de distribution de Montréal, membres du syndicat des Teamsters, ont entériné en assemblée générale le 10 juin dernier l'entente de principe conclue entre le syndicat et la partie patronale. Cette entente prévoit des hausses salariales de 16,7 % sur 5 ans pour les travailleurs et travailleuses au sommet de l'échelle et de 40 à 50 % pour ceux et celles des échelons inférieurs. ■

« MISER SUR NOTRE SANTÉ » -

Les croupiers et les croupières en grève du Casino de Montréal manifestent



SCFP - MICHEL CHARTRAND

Plusieurs centaines de croupiers et croupières en grève du Casino de Montréal étaient réunis le 8 juin dernier devant le siège social de Loto-Québec à Montréal pour réclamer une convention collective équitable. Ils étaient accompagnés de nombreux autres membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) issus de différents secteurs d'activité.

Le contrat de travail des 545 croupiers et croupières est échu depuis le 31 mars 2020. La grève générale illimitée a été déclenchée le 21 mai 2022. Le principal point d'achoppement est la santé et la sécurité au travail, alors que le syndicat réclame le maintien de temps de récupération adéquats, d'où le thème des grévistes : « Misez sur notre santé ». Solidarité, confrères et consœurs! ■

Assemblée d'orientation du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches

L'assemblée d'orientation annuelle du Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches (CRFTQQCA) s'est déroulée le 31 mai dernier. La rencontre a permis au conseil de présenter les orientations qu'il compte prendre au cours de la prochaine année. L'arrivée du nouvel exécutif donne un élan au conseil régional, et le travail accompli depuis un an commence à porter ses fruits.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, et le conseiller politique à la FTQ, Hans Marotte, étaient présents. Ces derniers ont pris la parole pour présenter les grands dossiers de la centrale pour 2022-2023. Les participants et participantes ont beaucoup apprécié leur présence et les échanges qui ont suivi.

Le président du conseil régional, Sébastien Campana, accompagné de son exécutif, a dévoilé les objectifs pour l'année 2022-2023. Sébastien a abordé différents dossiers, comme l'environnement, la mobilisation, l'action politique, la relève syndicale et l'intégration des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes dans les milieux de travail.

Sébastien a également présenté, aux affiliés présents, le projet pilote du CRFTQQCA. Ce projet a comme objectif de raviver la mobilisation syndicale parmi les affiliés, mais également de faire connaître le conseil régional dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches.

Étant donné l'étendue du territoire à couvrir, un plan a été élaboré par Sébastien et son équipe pour déterminer où le conseil régional ira à la rencontre des affiliés. Sébastien a l'intime conviction que le conseil doit demeurer une instance syndicale agile et capable de s'adapter afin de représenter le mieux ses affiliés. Le conseil régional doit apprendre à connaître ses affiliés et à redevenir un relais syndical important, pour leur offrir un soutien adapté à leurs besoins, ce qui permettra au conseil de mieux les représenter. Le conseil vise à ce que le projet pilote puisse être mis en action dès son adoption en septembre prochain.

« C'est tout le monde qui va y gagner. Aller à la rencontre de nos affiliés, apprendre à connaître leurs milieux de travail, discuter avec eux de leurs inquiétudes et de leurs attentes envers leurs instances syndicales est peut-être un pas dans la bonne direction pour redonner confiance et mobiliser nos confrères et nos consœurs. Les syndicats doivent changer, et nous devons changer nos pratiques actuelles, essayer de nouvelles avenues et être créatifs. Ensuite, nous ferons un constat de tout ça, et nous verrons ce qui fonctionne et ce qui n'a pas fonctionné. Ensemble, on va y arriver, j'en suis convaincu », souligne le président du conseil régional, Sébastien Campana.

Les affiliés se retrouveront en septembre 2022 lors de la première assemblée générale de la rentrée pour finaliser ensemble le projet dès son adoption par l'assemblée générale.

Les participants et participantes présents ont apprécié l'événement empreint d'écoute et d'une énergie constructive. Le CRFTQQCA est sur le chemin du renouveau et l'exécutif semble être en bonne voie pour atteindre ses objectifs! ■



DROIT À L'AVORTEMENT ATTAQUÉ

Criminelles, plus jamais!

Au moment de mettre sous presse, la Cour suprême des États-Unis se préparait à prendre une décision majeure dont les retombées pourraient faire reculer les droits des femmes aux États-Unis de 50 ans. L'arrêt *Roe v. Wade*, qui protégeait le droit à l'avortement chez nos voisins du Sud, pourrait être renversé. Les États auront donc le champ libre pour restreindre ou rendre illégal l'avortement sur leur territoire. Il est estimé que 26 États banniront l'avortement sur leur territoire si la Cour suprême renverse l'arrêt *Roe v. Wade*.

Ce sont toutes les personnes pouvant enfanter qui en feront les frais. Les personnes marginalisées, qui n'auront pas les ressources pour voyager dans des États voisins pour recevoir les services d'interruption de grossesse, seront disproportionnellement affectées. Comprendons-nous bien, on ne peut pas abolir l'avortement. Ce que l'on fait c'est restreindre l'accès à un avortement sécuritaire! Ce potentiel recul nous rappelle que les gains du mouvement féministe ne sont pas immuables et peuvent être renversés.

Les attaques aux droits des femmes de choisir ne sont pas limitées aux États-Unis. Au Canada, les groupes anti-choix se mobilisent et gagnent du terrain politique. Au fédéral, plus de 40 motions visant à attaquer ou à limiter le droit à l'avortement ont été déposées depuis 1988. La décision de la Cour suprême des États-Unis crée un *momentum* pour les militants et militantes anti-choix dans le monde et particulièrement en Amérique du Nord. De plus, bien que l'avortement soit décriminalisé partout au Canada, il existe encore de nombreuses barrières d'accès: insuffisance des points de service, particulièrement hors des centres urbains, financement limité à certaines cliniques ou aux hôpitaux dans certaines provinces, listes d'attente prohibitives, réticence de plusieurs médecins à référer à des services d'interruption de grossesse, etc.

Le Nouveau-Brunswick, par exemple, permet les avortements uniquement dans l'un des trois hôpitaux de la province ainsi que dans une clinique privée. En Alberta, on ne retrouve que deux cliniques, une à Calgary et l'autre à Edmonton. Certaines femmes doivent donc parcourir des centaines de kilomètres pour avoir accès à ce service. En comparaison, au Québec, plus d'une cinquantaine de cliniques et d'hôpitaux offrent des services d'interruption volontaire de grossesse. Certaines provinces restreignent aussi le droit à l'avortement en limitant la période durant laquelle les femmes peuvent avoir recours à l'interruption de grossesse ou en restreignant le financement. En somme, il y a encore du chemin à faire pour garantir des services d'avortement accessibles, libres et gratuits à travers le pays.

Empêcher ou restreindre l'accès à l'avortement légal n'empêche pas les avortements. Cela ne fait que mettre la santé et la vie des femmes en danger. En ce sens, les personnes qui s'opposent à l'avortement ne peuvent pas se déclarer « pro-vie ». Ces personnes se positionnent contre la vie et la santé des femmes et contre le choix des femmes de décider. C'est pourquoi il est souhaitable de nommer leur position comme étant « anti-choix ». Le choix libre et éclairé de la maternité est une condition fondamentale de l'autonomie et de l'émancipation des personnes pouvant enfanter. La FTQ se positionne en solidarité avec toutes les organisations féministes qui s'organisent pour résister et offrir des services de santé aux personnes qui souhaitent mettre un terme à leur grossesse. ■

CAUCUS DES FEMMES AU PROCHAIN CONGRÈS DE LA FTQ

Une date à inscrire à votre calendrier!

Le caucus des femmes est un moment important dans la vie démocratique de notre centrale. Il permet à toutes les personnes déléguées s'identifiant comme des femmes d'élire les trois vice-présidentes représentant les femmes et la vice-présidente substitut. En plus des responsabilités et des devoirs communs à l'ensemble des membres du Bureau, les vice-présidentes représentant les femmes sont aussi responsables d'acheminer au Bureau de la FTQ et au Conseil général la voix des femmes de la centrale, notamment à travers les orientations dégagées par le comité d'actions féministes de la FTQ. Lors du prochain Congrès, le caucus des femmes aura lieu le **mardi 29 novembre de 17 h à 19 h**. Dans l'édition d'automne du *Monde ouvrier*, tous les détails seront présentés! ■

Quelle est la situation au Canada?

Jusqu'en 1988, l'avortement était un crime au Canada. Cette année-là, un médecin du nom de Henry Morgentaler est poursuivi de nouveau pour avoir fourni des services d'avortement. La cause est entendue par la Cour suprême. En regard de la Charte canadienne des droits et libertés, la Cour estime que les dispositions du Code criminel sur l'avortement enfreignent le droit d'une femme à « la vie, la liberté et la sécurité de sa personne » (article 7 de la Charte). Cette décision de la Cour suprême du Canada a eu pour effet de décriminaliser l'avortement au Canada. L'interruption volontaire de grossesse devient un acte médical régulé par les médecins qui la pratiquent. Les femmes et les personnes trans et non binaires ont maintenant une alternative légale et sécuritaire si elles ne souhaitent pas poursuivre une grossesse.

Une autre décision importante encadre le droit à l'avortement au pays. En 1989, un homme tente d'obtenir une injonction pour empêcher une femme de mettre un terme à une grossesse en invoquant le droit du fœtus à la vie. Dans l'arrêt *Tremblay c. Daigle*, la Cour suprême se prononce à l'unanimité à l'effet que le fœtus n'a pas le statut légal d'une personne au Canada. Le parcours de Chantal Daigle a été courageux et constitue un jalon important pour le respect des droits reproductifs!

Malgré tout, à ce jour, il n'y a encore aucune loi fédérale qui prévoit la protection de ce droit. Lors des dernières élections fédérales, le parti libéral avait inscrit dans sa plateforme une proposition visant à revoir le cadre légal pour assurer et améliorer l'accès à l'avortement, notamment par la mise en place d'une norme nationale sur l'avortement. Faites pression auprès du ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, et de la ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Marci Ien, pour exiger le renforcement du cadre légal pour le droit à l'avortement. ■

Face aux attaques répétées, je fais entendre ma voix!

La FTQ se positionne en solidarité avec toutes les organisations féministes qui s'organisent pour résister et offrir des services de santé aux personnes qui souhaitent mettre un terme à une grossesse. La centrale a préparé une campagne d'envoi de courriels au ministre de la Santé, Jean-Yves Duclos, et à la ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, Marci Ien. Faites-leur entendre votre voix et indiquez clairement que vous souhaitez que le droit des personnes d'interrompre une grossesse soit assuré, pas seulement maintenant, mais sous n'importe quel autre gouvernement dans l'avenir. Le premier ministre Trudeau en a pris l'engagement. Il est temps d'agir pour renforcer le cadre légal protégeant le libre-choix des femmes et des personnes trans et non binaires d'interrompre une grossesse.

Nous croyons en la mobilisation citoyenne. Ensemble, nous pouvons faire une différence et organiser une riposte forte au discours anti-choix!
<https://ftq.qc.ca/me-mobilise-facteur-libre-choix-dinterrompre-grossesse/> ■



Roe v. Wade, c'est quoi?

En 1973, la Cour suprême des États-Unis rendait l'arrêt historique *Roe v. Wade* qui a offert une protection constitutionnelle au droit à l'avortement. La décision a établi qu'une femme était libre d'obtenir une interruption médicale de grossesse sans restriction excessive de la part du gouvernement. Cette décision n'a pas légalisé à proprement dit le droit à l'avortement, mais a déterminé le cadre dans lequel les États américains devaient permettre aux personnes pouvant enfanter de choisir librement si elles souhaitaient ou non mettre fin légalement à une grossesse. Cette décision a été contestée dès le départ et la jurisprudence a subi beaucoup de changement au fil des années. De nombreux États américains ont mis en place des mesures qui avaient pour effet de limiter le droit au libre choix et les Américaines ont souvent craint de voir ce droit restreint. Cependant, jamais le droit à l'avortement n'a été aussi précaire qu'actuellement chez nos voisins du Sud. ■

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

Les élections sont toujours une occasion pour le mouvement syndical d'exprimer ses attentes et sa vision de la société. Le 3 octobre prochain, les Québécoises et les Québécois seront appelés aux urnes pour choisir le prochain parti politique qu'ils souhaitent voir au pouvoir. Dans ce contexte, la FTQ a décidé de mettre en lumière le bilan du dernier mandat de la CAQ pour permettre aux travailleurs et aux travailleuses de faire un choix éclairé sur des sujets qui les touchent prioritairement. La Centrale a également lancé aux cours des dernières semaines une campagne publicitaires sur trois enjeux centraux : santé, environnement et éducation.

Au cours des dernières semaines, un sondage commandé par la FTQ et réalisé par la firme Léger confirme que malgré l'intention de vote favorable à la CAQ, les enjeux portés et défendus par la FTQ, ses syndicats affiliés et ses conseils régionaux sont également ceux que priorise la population, qui exprime du même coup son insatisfaction à l'endroit de plusieurs des choix politiques de la CAQ pour le Québec. Il est donc important pour la FTQ de remettre ces sujets dans l'espace public pour qu'ils soient entendus par les formations politiques et en particulier par le parti au pouvoir.

C'est dans cet esprit que la FTQ, qui représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses dans toutes les régions du Québec, a décidé d'interpeller les partis politiques à l'aide d'une plateforme électorale adoptée par les personnes déléguées de son Conseil général.

Comme c'est maintenant la tradition à chaque élection, la FTQ invite les différents chefs de parti à les rencontrer afin d'échanger sur leur programme politique.

Déjà, les membres du Bureau de la FTQ ont rencontré les chefs de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, celui du Parti Québécois, Paul Saint-Pierre Plamondon, et celui du Parti conservateur du Québec, Éric Duhaime, afin de connaître leurs positions sur nos revendications.

Des invitations ont également été lancées aux autres formations politiques pour rencontrer leur leader dans les prochaines semaines. Cela permet de produire un tableau comparatif des engagements des partis que vous retrouverez dans cet encart du *Monde ouvrier*. Il sera d'ailleurs mis à jour sur le site Internet de la FTQ.

Notre objectif n'est pas de dire aux travailleurs et travailleuses pour qui voter,

mais plutôt de mettre les projecteurs sur les décisions du gouvernement qui ne répondent pas aux priorités des Québécois et Québécoises et sur les enjeux sur lesquels nous voulons les voir prendre de réels engagements. C'est généralement dans cette période frénétique que les orientations les plus décisives sont prises par les formations politiques, et qui se traduisent par la suite en engagements électoraux qui influenceront en retour les décisions des gouvernements.

Depuis sa création, la FTQ est toujours intervenue dans le débat public pour défendre les travailleurs et travailleuses, le bien public et la justice sociale afin de vivre dans une société plus juste et plus égalitaire.

Daniel Boyer, président
Denis Bolduc,
secrétaire général ■

Un gouvernement
qui accorde plus de place
au privé en santé
plutôt que de renforcer
le système public

On en a plein notre
CAsQue!



Un gouvernement
qui croit que
c'est impossible
d'en faire plus
pour l'environnement
en pleine crise climatique

On en a plein notre
CAsQue!



Un gouvernement
qui dépense 6,5 milliards
pour un 3^e lien,
mais seulement des miettes
pour nos écoles

On en a plein notre
CAsQue!



De l'information po

LA FTQ PRÉSENTE SES PRIORITÉS POUR LES ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES DU 3 OCTOBRE 2022. CE COMPARATIF SERA MIS À JOUR SUR LE SITE INTERNET DE LA FTQ À MESURE

PLATEFORME ÉLECTORALE DE LA FTQ	RÉPONSES DE PAUL ST-PIERRE PLAMONDON (PQ)	RÉPONSES DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS (QS)	RÉPONSES DE FRANÇOIS LEGAULT (CAQ)	RÉPONSES* DE DOMINIQUE ANGLADE (PLQ)	RÉPONSES DE ÉRIC DUHAIME (PCQ)
Garantir les pleins droits à la libre négociation et à la liberté d'association Les lois du travail doivent garantir l'équilibre des forces entre employeurs et travailleurs et travailleuses et faciliter la syndicalisation.	😊	😊 ▼ Proposition de suspendre l'aide aux entreprises qui y contreviennent.	Rencontre à confirmer	😐	😊
Augmenter le salaire minimum à 18 \$ Le salaire minimum doit être un salaire viable, c'est-à-dire qu'il doit permettre de vivre décemment.	😊	😊		😐	😞
Instaurer un régime public et universel d'assurance médicaments Le Canada est l'un des seuls pays de l'OCDE qui n'offre pas un régime public universel d'assurance médicaments. Les régimes d'employeurs sont de moins en moins viables en raison de l'explosion des coûts. La seule solution : un régime public et universel.	😞	😊		😐	😐
Réinvestir massivement dans les réseaux de la santé et de l'éducation Il est temps de réinvestir pour assurer l'accessibilité et la qualité des services.	😊	😊 ▼ Annonces à venir, dont un plancher de professionnels en éducation pour garantir un seuil de services et des investissements pour les frais facturés aux patients.		😊	😞
Lutter contre les changements climatiques accompagné d'une transition juste pour les travailleurs et travailleuses La transition énergétique pour sortir de l'utilisation intensive du pétrole est inévitable. Elle doit être planifiée, concertée et accompagnée de mesures de soutien pour les travailleuses et travailleurs qui seront touchés.	😐	😊		😊	😞
Une meilleure conciliation travail-vie personnelle avec notamment l'augmentation du nombre de places dans les garderies Plus de temps pour vivre une vie décente en dehors du travail : plus de congés, plus de vacances, des horaires raisonnables, des préavis de changement d'horaire raisonnables. La FTQ demande une loi-cadre sur la conciliation travail-vie personnelle.	😊 ▼ Places en garderie : une place par enfant garantie comme à l'école.	😊 ▼ Projets de loi déposés pour la conciliation travail-étude-famille et le droit à la déconnexion. ▼ Autres annonces : 4 semaines de vacances, 10 congés payés, 12 jours fériés. ▼ Places en garderie : une place par enfant garantie comme à l'école. ▼ CPE : favoriser l'émergence de micro CPE, comme en milieu de travail ou sur les lieux d'études.		😊 ▼ Places en garderie : une place par enfant garantie comme à l'école. 😐 ▼ Rien sur la conciliation travail-vie personnelle.	😞 ▼ Rien sur la conciliation travail-vie personnelle. ▼ Aucun investissement dans le réseau des CPE. ▼ Allocation par semaine aux familles qui n'ont pas accès aux CPE.

*Selon l'analyse de la plateforme du parti

Pour un choix éclairé

DES RÉPONSES OBTENUES PAR LES CHEFS DES PARTIS, DE LA PUBLICATION DES PLATEFORMES OU PAR LES ANNONCES FAITES ([HTTPS://FTQ.QC.CA/ELECTIONS-2022](https://ftq.qc.ca/elections-2022)).

PLATEFORME ÉLECTORALE DE LA FTQ	RÉPONSES DE PAUL ST-PIERRE PLAMONDON (PQ)	RÉPONSES DE GABRIEL NADEAU-DUBOIS (QS)	RÉPONSES DE FRANÇOIS LEGAULT (CAQ)	RÉPONSES* DE DOMINIQUE ANGLADE (PLQ)	RÉPONSES DE ÉRIC DUHAIME (PCQ)
L'accès au logement et l'investissement dans le logement social Un meilleur accès à la propriété. Des actions concrètes pour aider les locataires face aux <i>rénovictions</i> et à la hausse des loyers. Des actions concrètes pour le manque de logements sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de 500 logements par année en plus du retard. 	<ul style="list-style-type: none"> Investissements pour la création de 50 000 logements publics. Vaste chantier et plusieurs mesures, dont un gel temporaire des loyers, ainsi que des règles pour les <i>rénovictions</i>. 		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie d'habitation qui couvre : l'accès à la propriété, l'accès au logement abordable et l'accès au logement social. 	
La défense de la langue française et la promotion de la culture québécoise La langue française est le socle de l'identité québécoise. Les reculs dans les dernières années quant à l'utilisation du français comme langue du travail, de consommation et autres sont très marqués. La popularité des GAFAM contribue aussi à ce déclin en affaiblissant également la spécificité culturelle des petites nations comme celle du Québec. Le défi de l'intégration et de la francisation de toutes les personnes immigrantes (incluant les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires) s'avère ainsi primordial.	<ul style="list-style-type: none"> Pour la Loi 101 au cégep. 	<ul style="list-style-type: none"> Importance de la francisation en milieu de travail, notamment pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. 		<ul style="list-style-type: none"> Contre la Loi 101 au cégep. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien pour l'industrie culturelle. Rien sur la langue du travail.
Améliorer les conditions de vie des personnes âgées La FTQ dénonce depuis plusieurs années le désengagement de l'État à l'égard des personnes âgées. La pandémie a mis en lumière le manque de ressources dans les services publics, dans le réseau de la santé, dans les CHSLD et les résidences pour personnes âgées (RPA), particulièrement dans le secteur privé. Le gouvernement doit agir et cela passe notamment par la tenue d'une enquête publique sur l'hécatombe dans les CHSLD qui a coûté 4 000 vies.	<ul style="list-style-type: none"> Réforme nécessaire pour un régime public. Pour une enquête publique sur les CHSLD. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan à venir : un grand virage vers les soins à domicile, nationalisation des CHSLD privés, augmentation des soins en finançant les organismes de répit. Pour une enquête publique sur les CHSLD. Transparence sur la façon dont l'argent est dépensé dans les RPA. Soutien à la demande syndicale d'un décret pour les RPA. 		<ul style="list-style-type: none"> Chapitre entier dédié aux personnes âgées dans la plateforme du parti. Pour une commission d'enquête publique sur les CHSLD. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour une commission d'enquête publique sur les CHSLD. Soutien à la demande syndicale d'un décret pour les RPA.

Légende : Ils ont dit oui Ils ont dit non Ils n'ont pas donné de réponse OU enjeu absent de la plateforme

Deux observateurs de la FTQ au congrès de la CAQ

La conseillère régionale FTQ Montréal métropolitain et soutien aux luttes, Magali Giroux, et le conseiller régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec, David Maden, étaient présents comme observateurs au Congrès de la Coalition avenir Québec (CAQ) qui se déroulait à Drummondville à la fin mai.

Il est important pour la FTQ de bien comprendre le fonctionnement, la structure et le

raisonnement des dirigeants et dirigeantes, ainsi que des militants et militantes de cette formation politique, d'où la nécessité d'être présente lors de ces événements. Ce congrès de la CAQ peut se résumer ainsi : le coup d'envoi d'une campagne électorale à saveur d'un nationalisme identitaire conservateur.

Ainsi, nos collègues ont pu observer de près le fonctionnement des instances caquistes et,

tout particulièrement, les discussions concernant les résolutions du parti. Le constat est plutôt mitigé en ce qui a trait à l'exercice de la démocratie au sein de cette organisation. Tout est formaté et encadré afin de limiter au maximum les débats. La pénurie de main-d'œuvre, la crise du logement, l'inflation, le manque de places en garderie, les listes d'attente interminables pour voir un médecin, la crise climatique... tout

est balayé sous le tapis ! C'est à croire que tout cela n'existe pas. La fierté d'être Québécois et Québécoises, c'est bien, mais pas aux dépens des valeurs que nous défendons.

La majorité des résolutions à l'étude pendant le congrès (22 sur 23) portaient sur les enjeux identitaires : création d'un musée sur l'histoire nationale, ajout d'un cours d'histoire, plus de français et le rapatriement à 100 % des

pouvoirs en immigration, etc. La majorité des résolutions ont été adoptées en moins de deux heures, sans véritables discussions ou débats.

Une des résolutions se libellait ainsi : « *Il est proposé que le gouvernement améliore l'agilité, l'efficacité et l'efficience de l'État, tout en réfléchissant au nombre, à la dimension et à la structure des ministères et organismes publics* ».

Lors de ce congrès, nos représentants ont pu échanger brièvement dans les corridors avec quelques ministres et le premier ministre à propos de plusieurs revendications de la FTQ, notamment celle entourant la mise en place d'un régime d'assurance médicaments public et universel. Mais à ce chapitre, c'est la formule hybride publique-privée que préconise un gouvernement de la CAQ. ■

BILAN DE LA CAQ

PETITE LISTE DE CE QU'IL NE FAUT PAS OUBLIER

Un gouvernement ANTIDÉMOCRATIQUE

- ▼ **Gestion de la pandémie à coup de décrets** : Sans consultations, la CAQ s'est donné unilatéralement le pouvoir d'imposer les nouvelles conditions de travail du personnel déjà à bout de souffle de la santé et de l'éducation : réaffectation du lieu de travail, modification des horaires, temps supplémentaire obligatoire, suspension et annulation des congés et des vacances.
- ▼ **Prolongation des décrets en lien avec l'urgence sanitaire; un déni de démocratie** : Avec le projet de loi n° 28, la CAQ s'est donné le droit d'imposer, sans avoir à le justifier ni à le démontrer, les décrets et arrêtés ministériels adoptés pendant la pandémie jusqu'en décembre 2022.
- ▼ **Abandon de la réforme du mode de scrutin** : Après l'avoir pourtant promis, la CAQ a abandonné la réforme du mode de scrutin. Pas étonnant, la CAQ conserve ainsi la majorité avec seulement 40 % des voix.
- ▼ **Recours au bâillon** : Deux modifications à la Charte des droits et libertés de la personne ont été adoptées sous bâillon, mettant ainsi fin à un débat important pour la société québécoise dans le cas du projet de loi n° 21 sur la laïcité de l'État. Le gouvernement a aussi banalisé le recours à la clause dérogatoire, laquelle vise à soustraire certaines lois des chartes québécoise et canadienne des droits et libertés. Cela pose des risques importants pour la démocratie.

Un gouvernement ARROGANT

- ▼ **Immigration** : Une rhétorique toxique sur les enjeux d'immigration persiste dans les interventions de la CAQ. Le premier ministre déclarait à l'occasion du récent congrès du parti que l'éventuelle « Louisianisation » du Québec était causée par le programme de réunification familiale. Le programme permet aux personnes ayant immigré au Québec de faire immigrer leur famille.
- ▼ **CHSLD** : Refus catégorique de tenir une enquête publique sur l'hécatombe dans les CHSLD.
- ▼ **Racisme systémique** : Refus obstiné de reconnaître le racisme systémique.

Un gouvernement qui NE FAIT RIEN POUR L'ENVIRONNEMENT

- ▼ **Transport collectif** : Absence de vision et de financement.
- ▼ **Transition juste** : Inaction sur le plan de la transition juste et refus d'inclure les travailleurs et les travailleuses dans la lutte aux changements climatiques. Selon le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est « impossible d'en faire plus » (3 avril 2022).
- ▼ **Un gouvernement qui baisse les bras** : Refus de rehausser leur ambition climatique (cibles de réduction de GES) pour répondre adéquatement à la crise climatique et assumer la juste part du Québec.
- ▼ **Bilan environnemental** : Absence complète de cohérence en injectant 5,4 milliards de dollars dans la lutte contre les changements climatiques tout en étant incapable d'évaluer l'efficacité et les retombées des actions.
- ▼ **Dialogue social** : Une fin de non-recevoir pour établir des structures régionales de dialogue social (proposition du G15+).

Un gouvernement ANTI-TRAVAILLEURS ET ANTI-TRAVAILLEUSES

- ▼ **Santé et sécurité du travail** : Les reculs sont nombreux et majeurs en santé et sécurité du travail avec l'adoption de la nouvelle Loi 27 : ajout de nouveaux critères limitatifs pour l'accès à la présomption de maladies professionnelles; perte des mesures d'accommodement pour les personnes victimes de maladie professionnelle qui sont âgées de 55 et 59 ans; nouveau délai pour limiter la reconnaissance de lésion professionnelle à 7 ans après le décès de la personne; limitation de la prédominance du médecin traitant, etc.
- ▼ **Conflits de travail** : À deux reprises, la CAQ a favorisé le camp de l'employeur dans le lock-out à l'Aluminerie de Bécancour; un parti pris pour une multinationale aux profits indécents plutôt que pour les travailleurs et travailleuses mis à la rue par l'employeur. Du jamais vu depuis Maurice Duplessis qu'un premier ministre prenne position dans un conflit de travail!
- ▼ **Anti-briseurs de grève** : Toujours rien pour moderniser les dispositions anti-briseurs de grève malgré un jugement du Tribunal administratif du travail (TAT) chez Ash Grove qui montre qu'avec le télétravail, la notion d'établissement ne veut plus rien dire si elle n'est pas élargie.
- ▼ **Retraite** : L'adoption du projet de loi n° 68 permettant l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles transfère dorénavant les risques et les responsabilités des employeurs vers les travailleurs et travailleuses ainsi que les personnes retraitées.
- ▼ **Effritement du dialogue social** : Prétendant vouloir « renforcer la gouvernance des sociétés d'État », le projet de loi n° 4 vient plutôt effriter le dialogue social au sein de Retraite Québec, du Conseil de gestion de l'assurance parentale et de la Régie de l'assurance maladie du Québec. En réduisant la place des syndicats, on veut directement affaiblir la voix des travailleurs et travailleuses.

Un gouvernement DÉCONNECTÉ DU MONDE ORDINAIRE

- ▼ **Salaire minimum** : Le gouvernement de la CAQ refuse toujours de s'engager à hausser substantiellement le salaire minimum pour permettre à des milliers de personnes de vivre dignement.
- ▼ **Logement** : Aucune action structurante pour le logement alors que cette question est pressante.
- ▼ **Services de garde** : Loin des résultats pour les familles qui sont toujours en attente.
- ▼ **Aide sociale** : Des prestations insuffisantes pour couvrir les besoins de base.
- ▼ **Assurance médicaments** : Le gouvernement refuse de collaborer avec le fédéral pour améliorer le régime d'assurance médicaments du Québec alors que celui-ci coûte trop cher et que 15 % de la population n'a pas accès aux médicaments d'ordonnance faute de moyens.
- ▼ **Privé en santé** : Dépôt d'un plan qui ouvre grand la porte au secteur privé dans le réseau de la santé au lieu de donner les moyens nécessaires au secteur public qui garantirait une accessibilité universelle aux soins.
- ▼ **Infrastructures** : Le gouvernement semble ignorer la nécessité et l'urgence d'un réinvestissement massif dans les infrastructures publiques. On n'a qu'à penser à l'état des routes, aux réseaux de transport en commun, à la qualité de l'air dans les écoles, aux CPE et à l'état lamentable de certains hôpitaux.
- ▼ **Services publics** : Les dernières négociations du secteur public ont été pour le moins ardues. Le premier ministre négociait sur la place publique alors que les syndicats l'attendaient à la table de négociation. La pandémie a pourtant mis en lumière les nombreux problèmes d'attraction, de rétention et d'épuisement présents dans les services publics depuis trop longtemps. Malgré cela, l'investissement n'a pas été à la hauteur.

ON EN A PLEIN NOTRE CAsQue!

Pour que cesse la violence

Par Amélie Nguyen, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

Le CISO et la Concertation pour Haïti (CPH) demandent à la ministre des Affaires étrangères d'intervenir sur le dossier d'Haïti pour que cesse la violence.

Dans le cadre de ses campagnes régulières, le CISO intervient afin de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et travailleurs en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et plus démocratique. C'est à ce titre que nous sommes intervenus au cours des derniers mois auprès de la ministre fédérale des Affaires étrangères, Mélanie Joly, pour que le gouvernement du Canada cesse son appui au gouvernement d'Ariel Henry et qu'il favorise une transition qui soit portée par la population haïtienne.

Une violence inouïe

Le pays fait présentement face à une crise politique, sociale, économique et environnementale caractérisée par une violence inouïe. Des exécutions ont été perpétrées par les gangs, les kidnappings sont de plus en plus courants et les agressions sexuelles des femmes sont régulières. Des milliers de personnes ont dû fuir la violence pour leur survie et sont désormais des déplacé.e.s internes. Dans cette situation, le gouvernement du Canada continue de suivre les orientations dictées par les États-Unis, en maintenant leur appui à Ariel Henry, le président de facto. En contrepartie, la Concertation pour Haïti, un regroupement d'organismes québécois de solidarité et de développement œuvrant en Haïti, demande



ANDRÉ VANASSE - PRODUCTIONS BONSAI

plutôt d'appuyer la concertation des groupes de la société civile haïtienne qui ont convenu de l'Accord de Montana pour une transition « de rupture », plus démocratique et collective.

Un effort de concertation

C'est sous la bannière de la CPH qu'une lettre a été préparée et transmise à la ministre Joly.

La CPH dénonce évidemment le climat de violence généralisée, qui déferle sur Haïti et inspire une immense terreur au sein de la population.

La lettre fait également référence à la mauvaise gouvernance de l'État haïtien, voire à sa complicité, à la faiblesse de la justice haïtienne et les faibles moyens de la police nationale.

Le CISO et la CPH insistent sur le rôle du Canada

Par sa correspondance, le CISO et la CPH insistent sur le rôle et l'influence diplomatique que le Canada peut exercer. Malheureusement, le Canada joue encore un rôle clé dans le maintien au pouvoir de M. Ariel Henry au cours des derniers mois. Les partenaires insistent pour que la ministre brise le silence et appelle la

communauté internationale à appuyer les positions et l'inclusion de la société civile dans les discussions sur la transition; à faire pression sur le pouvoir haïtien pour rétablir la sécurité pour toutes les personnes vivant sur son territoire; et à appeler à la cessation de ce climat d'alarmante insécurité qui prévaut.

Un appel à l'autodétermination du peuple haïtien

Enfin, l'intervention auprès de la ministre souligne aussi l'importance de la société civile dans toute solution à la crise. Il ne faut surtout pas souhaiter l'organisation en toute hâte d'élections bâclées, mais plutôt favoriser un dialogue inclusif et une transition de rupture avec le système existant qui tend à favoriser une petite élite corrompue.

Une mobilisation à laquelle on doit donner écho encore et toujours pour faire entendre un message d'espoir.

Pour prendre connaissance de la lettre corédigée par Marie Marsolais, administratrice du CISO:

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article28317>



GRANDE CAMPAGNE SUR LE DROIT DE TRAVAILLER EN FRANÇAIS

La FTQ met les bouchées doubles pour le français au travail



UPPERCUT

La FTQ a lancé officiellement le 23 mai dernier sa campagne de promotion du droit de travailler en français avec des publicités humoristiques et percutantes sur différentes plateformes d'affichage, ainsi que dans deux publicités télévisuelles de 15 secondes. Avec la contribution financière du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française, la FTQ souhaite montrer qu'il est possible de travailler en français avec des expressions de chez nous sans devoir tout traduire. Conséquemment, « avoir du pain sur la planche » a une plus belle pertinence que « having bread on the board ». De même « mettre les bouchées doubles » et « taking double mouthfuls » ne veulent pas dire la même chose.

D'ailleurs, le secrétaire général de la FTQ,

Denis Bolduc, a bien cerné les enjeux : « La question linguistique est sur toutes les lèvres dernièrement. Or, malgré cet engouement, il est étonnant de constater que la question du français au travail est très rarement soulevée. Pourtant, pour plusieurs, c'est le lieu où l'on passe le plus clair de son temps. Et malheureusement, c'est aussi un lieu où le français est en sérieuse perte de vitesse. »

En effet, depuis les quinze dernières années, l'usage du français comme unique langue de travail et comme langue la plus souvent utilisée au travail a diminué au Québec. Une enquête commandée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) et réalisée par l'Institut de la statistique en 2020 révèle que les exigences de bilinguisme à l'embauche sont de 63 % à Montréal et de 40 % ailleurs au

Québec. Cette même étude nous apprend que plus de 21 % des entreprises qui exigent des connaissances en anglais le font pour des communications orales à l'intérieur de l'entreprise. À Montréal, cette proportion dépasse 40 %.

« Avec cette campagne, nous voulons parler aux travailleurs et aux travailleuses, mais aussi aux plus jeunes qui s'apprentent à intégrer le marché de l'emploi. Pour ces derniers, la question linguistique est souvent perçue comme un enjeu du passé ou encore associée à un débat partisan, mais au contraire, parler en français c'est un droit ! », conclut Denis Bolduc.

Lien vers la campagne : <https://ftq.qc.ca/campagne-francisation/>.



2^e Congrès triennal du Conseil régional FTQ Montréal

Le 11 juin dernier s'est tenu le 2^e Congrès du Conseil régional FTQ Montréal (CRFTQM) où une cinquantaine de militants et militantes provenant de neuf syndicats et vingt affiliés (AFPC, BCTM, FNCM Local 9, Métallos, SCFP, SPQ, STTP, UES 800 et Unifor) étaient présents.

Les congressistes étaient réunis à Brossard afin de débattre de résolutions qui serviront d'orientation au bureau de direction de la Montréal au cours des trois prochaines années. Pascale St-Antoine a été élue présidente du CRFTQM. Pascale est conseillère syndicale à l'UES 800. Chantal Laroche a quant à elle été élue représentante à la condition féminine. Chantal provient de la section locale 8060 des Métallos et elle travaille chez ArcelorMittal à Contrecoeur.

Le président et le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer et Denis Bolduc, étaient également présents pour parler des quatre grandes campagnes actuellement menées par la centrale : pour un régime public et universel d'assurance-médicaments, le salaire minimum à 18 \$, l'investissement en santé et la transition juste.

Les membres présents au congrès ont également reçu la visite des syndiqués du local 177 d'Unifor de chez Ash Grove, en lock-out depuis un an. Les congressistes ont adopté à l'unanimité une résolution afin d'adopter un syndiqué en lock-out afin d'encourager la campagne en cours organisée par Unifor.

Une collecte silencieuse et des dons du conseil et d'une section locale ont permis d'amasser 1 200 \$. Le Projet d'aide Montréal (PAM) a été lancé officiellement afin d'offrir une aide financière de dernier recours à des membres en difficulté de sections locales affiliées au CRFTQM. La journée s'est terminée avec un 5 à 7 offert aux participants et participantes grâce à une commandite de la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis.



DANIEL MALLETTE

Encadrer le travail des enfants, ça presse !

Au cours des dernières semaines, plusieurs reportages ont fait état de l'augmentation du travail des enfants qui sont parfois aussi jeunes que onze ans. Ceux-ci sont de plus en plus impliqués dans des accidents de travail selon la CNESST. On ne parle pas ici de gardiennage ou d'entretien de terrain. Il s'agit ici d'enfants qui occupent des emplois principalement dans la restauration et le commerce de détail.

Pour plusieurs entreprises, les enfants sont considérés comme une des solutions à la pénurie de main-d'œuvre. C'est tout simplement inacceptable. Historiquement, les syndicats se sont opposés au travail des enfants en raison des impacts sur leur santé et sécurité, leur dignité, leur développement, ainsi que pour leur réussite scolaire. Ces motifs sont encore tout à fait pertinents à l'heure actuelle.

Même si la situation présente n'est pas comparable aux conditions horribles des manufactures et des mines du 19^e siècle, l'État doit encore veiller à la protection des enfants contre toute forme d'exploitation ici et ailleurs. Le Canada et le Québec sont liés par plusieurs conventions internationales qui visent à limiter le travail des enfants. Par exemple, la convention n° 138 sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ratifiée par le Canada, précise qu'un âge minimum d'emploi doit être établi. Le Québec ne répond pas à cette exigence de façon satisfaisante. D'autres débats devraient être menés, notamment sur le type de travaux pouvant être effectués par des enfants, ainsi que sur une limite au temps de travail en particulier durant l'année scolaire. Un meilleur encadrement est nécessaire afin de mieux protéger les enfants contre les dangers du monde du travail, favoriser leur réussite scolaire, ainsi que pour respecter le droit international en la matière. Ce serait la moindre des choses. Il est indécent de vouloir marchander le travail des enfants. ■

À la source

DE LA CYBERDÉPENDANCE AU DROIT À LA DÉCONNEXION :

La relève syndicale en réflexion pour l'action

Dans le cadre de la 11^e *Semaine de la relève syndicale* et à l'invitation des comités alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances et jeunes, 21 militants et militantes ont réfléchi le 26 avril dernier aux actions syndicales à mettre de l'avant pour réduire les risques psychosociaux à l'origine de la cyberdépendance.

Pour les aider dans leurs réflexions, les participants et participantes ont pu entendre trois spécialistes de la question, Marie-Josée Michaud du Grand chemin, Colin L'Ériger du service de la recherche de la FTQ et Nancy Youssef de l'Université de Sherbrooke.

Hyperconnectivité, droit à la déconnexion et risques psychosociaux

étaient les sujets de cette journée. Les personnes présentes ont pu réfléchir sur ces enjeux en atelier, ce qui a mené à des propositions d'actions diversifiées et applicables dans les milieux de travail et qui dépassent les solutions trop souvent centrées sur les comportements individuels. Le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc, a

clôturé cette belle journée en les invitant à prendre maintenant en charge la prévention de cette dépendance dans leur milieu. Tous les participants et toutes les participantes ont apprécié la journée et particulièrement la dynamique d'une rencontre de deux comités permanents aux thématiques différentes, mais très complémentaires. ■



SIMON CLARK

Des dîners-causeries pour les plaideurs et plaideuses et les préventionnistes

Depuis quelques mois, le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ organise des causeries virtuelles mensuelles pour les plaideurs et plaideuses en SST afin de leur donner un espace d'échanges. L'objectif initial de cette initiative était de recréer une communauté durant la période de confinement imposée par la pandémie de COVID-19.

Lors de ces rencontres d'une heure, le dernier vendredi du mois, les participants et participantes sont invités à partager leurs bons coups, à poser

des questions sur les dossiers en cours, à trouver des solutions à des difficultés rencontrées, à partager de la jurisprudence, etc. La dynamique entre plaideurs et plaideuses d'expérience et les plus jeunes récemment formés est une véritable source de motivation et de perfectionnement en continu.

En juin, l'équipe innove en développant une autre causerie sur les questions de prévention. L'entrée en vigueur du régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (Loi 27) soulève de

très nombreuses questions, notamment sur l'application des mécanismes de participation des travailleurs et travailleuses à la prévention dans les établissements qui ne faisaient pas partie des groupes prioritaires.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, consulter le portail SST de la FTQ au <https://santesecurite.ftq.qc.ca/>.

Prochain dîner-causerie : 2 septembre 2022, de 12 h à 13 h en ligne (Teams).

Bienvenue à tous et toutes ! ■



FTQ - FRANÇOIS OUELLET

Pourquoi la santé et la sécurité ?

Alors que les changements législatifs viennent élargir l'application des mécanismes de prévention à l'ensemble des milieux de travail, il est essentiel que les travailleurs et travailleuses du Québec se mobilisent et

s'impliquent. Souvent considéré comme un sujet très technique, faire de la prévention en SST, c'est avant tout être présent pour ses collègues de travail, les écouter, apprendre à connaître leur réalité de travail, ce qu'ils souhaitent améliorer et pourquoi ils

travaillent ainsi. Si les personnes agissent de manière non sécuritaire, il faut découvrir la raison. Par exemple, ce sont peut-être les contraintes de rendement et de temps qui ne permettent pas de respecter les protocoles ou de l'équipement inadéquat. Le rôle de

la personne qui agit en prévention est de faire comprendre la réalité du travail aux gestionnaires qui ne perçoivent pas les enjeux du terrain et de s'assurer que des changements sont faits pour protéger tout le monde. Faire de la prévention en santé et

sécurité, c'est d'abord un travail de discussion, de compréhension et de recherche de solution pour aider ses collègues. Les opportunités d'apprentissages sont nombreuses et les sujets très variés : droits des femmes, organisation du travail, santé

psychologique, produits chimiques, contaminants biologiques, ergonomie, etc. Curieux ou curieuse de nature ? Si vous souhaitez améliorer vos conditions de travail et celles de vos pairs, la prévention en santé et sécurité, c'est pour vous ! Osez vous lancer ! ■

Personne représentante en santé et sécurité (RSS)

Depuis le 6 avril dernier, tous les établissements de 20 travailleurs et travailleuses et plus doivent avoir une personne représentante en santé et sécurité (RSS) qui est désignée par ses pairs. Afin de mieux faire connaître le rôle essentiel que cette personne joue dans son milieu de travail, le service de la santé et la sécurité de la FTQ présente plusieurs vidéos qui mettent en vedette des personnes représentantes

à la santé et sécurité qui partagent leur quotidien et leur savoir. Pour vous inspirer, n'hésitez pas à les visionner et à les partager : <https://santesecurite.ftq.qc.ca/regime-interiminaire-en-sst/>. ■



Jean-Yves Noël

Représentant en santé et sécurité
FTQ-Construction

CASADEL

« Les grosses compagnies ne peuvent pas tout acheter »

Lorsqu'il a pris sa retraite en 2010 après 30 ans chez CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield, Gilles Lacombe avait la tête pleine de projets. Électricien de métier, celui qu'on surnommait « le clown » pour son humeur enjouée et son esprit taquin, a été longtemps délégué syndical au sein de la section locale 6486 du Syndicat des Métallos.

À peine quelques années plus tard, le jeune retraité consulte pour une bosse douloureuse au dos. Quelques biopsies et un examen de tomodensitométrie plus tard, le diagnostic est posé : Gilles Lacombe est atteint d'un mésothéliome malin, ce que valide unanimement le comité spécial des présidents¹.

Le syndicaliste comprend bien à quoi il fait face. En plein milieu de la grève chez CEZinc, qui a duré neuf mois en 2017, il contacte le représentant à l'indemnisation de la section locale 6486, Denis Barolet.

Ce dernier l'accompagne à deux rendez-vous médicaux. « Le médecin lui a dit que ce serait agressif. Gilles voyait la fin du commencement de sa retraite. On n'a pas ben parlé dans le char en revenant à Valleyfield », se rappelle Denis Barolet, qui considère Gilles comme un « chum ».

1. Le comité spécial des présidents est une instance qui relève du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et qui a pour fonction d'informer ou confirmer le diagnostic et les autres constatations des comités des maladies professionnelles pulmonaires qui doivent déterminer si un travailleur est atteint d'une maladie professionnelle pulmonaire.

Gilles monte son dossier

Dès lors, Gilles Lacombe et Denis Barolet préparent une réclamation à la CNESST pour faire reconnaître le cancer de Gilles comme une maladie professionnelle. « C'était quelqu'un très à son affaire, minutieux. Il prenait 10 000 notes. Il avait commencé toutes les démarches et il l'avait bien fait », confie son fils, Bruce Lacombe, qui a pris la relève du dossier juridique après le décès de son père.

Le dossier compte en effet plus de 300 pages. Le représentant à l'indemnisation a même réussi à obtenir une cartographie détaillée de tous les endroits dans l'usine où on retrouvait alors de l'amiante, et dans certains de ces endroits, il en reste toujours, tel que confirmé par un rapport de la CNESST de février 2020.

La maladie professionnelle de Gilles Lacombe a été reconnue dans un premier temps par la CNESST. Gilles Lacombe est décédé peu après, en septembre 2018, après avoir subi une opération où on lui a retiré un poumon.

Mais, avant de mourir, Gilles avait fait part de ses volontés quant à la

suite des choses. « Il m'a demandé de continuer les démarches pour que ça n'arrive à personne d'autre », se rappelle Bruce.

Ce n'est pas la première fois que des employés de la CEZinc souffrent d'une maladie liée à l'amiante. Mais jamais personne n'a vu sa lésion reconnue par la CNESST. La compagnie a par le passé « réglé à l'amiable » ou gagné devant les tribunaux grâce à une technicalité. Juste avant d'être hospitalisé, Gilles avait fait jurer à Denis Barolet de se battre jusqu'au bout. « Écoute-moi bien », avait-il sommé, « Je vais le dire juste une fois. Je ne veux rien savoir de ce qu'ils peuvent me donner. Je ne suis pas achetable. Tu vas te battre pour moi, pis tu vas me promettre que tu vas gagner. Ça va servir la cause des travailleurs », relate avec émotion celui qui a honoré cette demande.

CEZinc conteste

Peu après le décès de Gilles, la révision administrative confirme la décision initiale de la CNESST, qui a été contestée par la compagnie dans un premier temps. Qu'à cela ne tienne, l'employeur dépose une contestation, alléguant que le travailleur n'aurait pas été exposé à l'amiante à l'usine de Salaberry-de-Valleyfield.

« La compagnie a étiré ça le plus possible pendant quatre ans », se rappelle Manon Castonguay, aujourd'hui représentante syndicale et qui était alors présidente de la section locale 6486 des Métallos. « Ils ont même poussé



Gilles Lacombe et son fils Bruce.

l'odieux jusqu'à exiger le certificat de décès et le rapport d'autopsie. Alors qu'on sait très bien que le diagnostic avait été posé bien avant le décès. »

Lors du témoignage d'un contremaître, ce dernier a expliqué en long et en large comment on installait des « barricades » au moment de travailler dans une zone contaminée à l'amiante. Interrogé sur la nature de celles-ci, le cadre est forcé d'expliquer que l'endroit était scellé avec une simple banderole jaune avec l'inscription « danger ». « C'est prendre le monde pour des épais. Comme s'il y avait une espèce de bouclier électromagnétique qui sortait du plastique pour protéger les travailleurs », s'insurge Bruce Lacombe, pour qui les audiences ont été une épreuve pénible.

Ce dernier ne manque pas de souligner le

Présomption sur l'amiante

Il existe une présomption dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) quant aux maladies liées à l'amiante. « Certaines maladies sont automatiquement considérées comme étant causées par l'amiante, dont le mésothéliome pulmonaire. Ces trois diagnostics – amiantose, cancer pulmonaire et mésothéliome pulmonaire – sont donc reconnus lorsqu'on démontre qu'un travailleur a été exposé à la fibre d'amiante dans son milieu de travail », explique Me Julie Hébert, représentante à la santé et sécurité, qui a représenté la succession de Gilles Lacombe devant le TAT.

« dream team » syndical qui a mené le dossier, de Denis Barolet à la section locale jusqu'au représentant syndical Luc Julien et à l'avocate à la santé et sécurité Me Julie Hébert, qui a plaidé le dossier. « C'est une équipe exceptionnelle qui m'a aidé à aller au bout de ce que mon père voulait. La compagnie savait qu'elle était en faute, mais ils auraient aimé qu'on ait des problèmes de technicalité et que le dossier avorte. Ça n'est pas arrivé! »

En décembre 2021, trois ans après le décès de Gilles Lacombe, le Tribunal administratif du travail (TAT) a confirmé que ce dernier avait bel et bien été exposé à l'amiante chez CEZinc, reconnaissant ainsi sa maladie professionnelle. « Ce n'est pas vrai que les grosses corporations gagnent tout le temps et qu'elles peuvent tout acheter avec leur argent. Quand on a un bon dossier, on peut gagner », conclut Manon Castonguay. ■

COURTOISIE DE LA FAMILLE DE GILLES LACOMBE



Un monument pour commémorer les personnes décédées en Estrie

Le 28 avril dernier, les syndicats et les organismes communautaires qui composent la Vigie en santé et sécurité du travail de l'Estrie ont inauguré un monument pour commémorer tous les Estriens et toutes les Estriennes décédés des suites de leur travail.

Une initiative de plusieurs années de travail pour mener ce projet à terme, avec la participation du Conseil régional FTQ Estrie et des syndicats affiliés. Un monument qui nous rappelle que personne ne devrait perdre la vie en tentant de la gagner. Pour visiter le monument, rendez-vous à la Coopérative funéraire de l'Estrie. ■

LUCIE DUCHARME - VPD INSTALLATION DU SGFP-4475

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL,
C'EST UN DROIT.
FINAL BÂTON.



UPPERKUT

Travailler en français, c'est un droit. Final bâton

Après une année de discussion et de consultation, le projet de loi n° 96 a finalement été adopté par l'Assemblée nationale du Québec.

La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, permettra de faire quelques avancées en matière de promotion et de défense du français sur notre territoire ainsi que de contribuer à une meilleure francisation des lieux de travail.

Pour nous, ce dernier aspect est des plus importants. « *Travailler en français c'est un droit. Final bâton* » comme nous le mentionnons dans notre nouvelle campagne de publicité. Il demeure anormal qu'en 2022, une travailleuse ou un travailleur québécois unilingue francophone ait de la difficulté à se trouver un emploi, encore plus dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.

Parmi les éléments positifs de cette loi, on retrouve notamment l'exigence qu'auront les entreprises de 25 à 50 employés de détenir un certificat de francisation à compter de 2025. Une mesure qui s'appliquera aux nombreuses PME du Québec. Il s'agit d'une revendication historique de la FTQ que nous saluons tout particulièrement.

En matière de travail, la loi viendra aussi serrer la vis aux entreprises qui ont des exigences de bilinguisme trop grandes. En effet, l'article 46 prévoit que les employeurs devront prendre tous les moyens raisonnables de la loi avant d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français. Conséquemment, selon la documentation gouvernementale : « un employeur qui souhaiterait ou exigerait la maîtrise d'une autre langue que le français pour un poste devrait en démontrer la nécessité en évaluant les besoins linguistiques associés aux tâches concernées, en s'assurant que d'autres membres de son personnel ne possèdent pas déjà les

compétences requises et en veillant à limiter à l'essentiel le nombre de postes requérant de telles compétences (art. 46.1) ».

De beaux grands principes comme la FTQ l'a mentionné en commission parlementaire. Toutefois, il faut quand même se demander comment un salarié pourra véritablement faire respecter ce droit, particulièrement s'il n'est pas syndiqué. Aussi, nos syndicats affiliés devront être vigilants et actifs à ce propos.

Une autre bonne mesure est l'application de la Charte de la langue française aux entreprises de compétence fédérale qui opèrent au Québec. Une autre revendication historique de la FTQ. Seulement dans ce cas précis, le gouvernement fédéral risque encore de mettre des bâtons dans les roues puisqu'ils ont aussi déposé un projet de loi en ce sens. La position de la FTQ à cet égard est sans équivoque. C'est la Charte de la langue française québécoise qui doit s'appliquer.

Une remarque importante que les représentants de la FTQ ont rappelée au gouvernement fédéral à quelques occasions.

Les déceptions de la FTQ

Sur une note plus critique, nous sommes déçus que la Commission parlementaire n'ait pas entendu nos appels pour la mise en place de comités de francisation dans les entreprises de 50 employés et plus, ainsi que dans les secteurs municipaux, scolaires et de la santé. Par contre, plusieurs mesures ont été adoptées afin d'améliorer l'efficacité des comités de francisation présents dans les entreprises de 100 employés et plus et nous comptons bien tout mettre en œuvre pour utiliser à bon escient ces nouveaux outils.

La dernière année aura aussi permis de mettre en lumière la question de l'application de la Charte de

la langue française dans les cégeps québécois. Nous souhaitons que les discussions se poursuivent sur cet enjeu de même que sur la mise en place de véritables moyens pour nous assurer que les Anglo-Québécois et Anglo-Québécoises puissent davantage s'intégrer à la société québécoise. La FTQ suivra attentivement les débats sur ces questions au cours des prochaines années.

Nous appelons aussi les décideurs québécois à tout mettre en œuvre pour que le nouvel organisme créé par la loi, Francisation Québec, puisse jouer un rôle de premier plan dans la francisation des adultes immigrants au Québec. Nous croyons que le gouvernement devrait en faire une priorité nationale afin de favoriser une meilleure intégration des personnes immigrantes et surtout pour améliorer les transferts linguistiques vers le français qui, rappelons-le, ne sont que de 53,7%.

Enfin, un plan d'action conséquent et costaud doit aussi être proposé pour que la langue française et la culture québécoise puissent s'épanouir dans la constellation numérique. Les GAFAM jouent malheureusement un rôle de premier plan dans l'affaiblissement de plusieurs cultures et dans l'anglicisation des petites nations comme celle du Québec. La découvrabilité de nos contenus demeure un enjeu majeur pour assurer la survie de notre culture. Il est bon de rappeler que le Québec compte 8 millions de personnes dans un univers de plus de 300 millions de locuteurs et locutrices anglophones sur le continent.

Consulter la page de la campagne de la FTQ pour la promotion du droit de travailler en français : <https://ftq.qc.ca/campagne-francisation/>. ■



Bye bye boss ? Les promesses incertaines de l'économie des plateformes

Par Myriam Lavoie-Moore, chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Uber, Mechanical Turk, TaskRabbit, DoorDash sont toutes des plateformes numériques qui vendent du rêve : travailler n'importe où, n'importe quand et, surtout, sans patron. Flexibilité, adaptabilité, revenus rapides sont les mots d'ordre de ces nouveaux emplois. Qui n'a jamais souhaité pouvoir contrôler ses horaires, filtrer les clients et même choisir son salaire ? Or, des expressions comme « travail flexible », « être son propre patron » ou « économie collaborative » devraient faire craindre le pire aux travailleurs et travailleuses. Au temps du capitalisme de plateforme, la disparition du boss ne transformera pas le travail en nuit de noces.

Lorsqu'elles sont arrivées, les entreprises comme Uber ou Airbnb ont suscité l'intérêt parce qu'elles ont refaçonné la manière d'offrir des services. Celles-ci ont bousculé l'industrie du taxi et celle de l'hôtellerie en réduisant les barrières à l'entrée. Désormais, n'importe qui avec un logement ou une voiture peut profiter du tourisme ou se faire conducteur. On nomme « économie de plateforme » cette nouvelle forme de travail et de vente de services parce qu'elle s'effectue à partir de plateformes numériques (que ce soit des applications sur le téléphone ou bien des sites web sur un ordinateur).

Ces plateformes mettent directement en contact les travailleurs et travailleuses avec les clients, qu'ils soient des particuliers ou bien des entreprises. Pour faire de la livraison, une personne n'a pas à être employée par un seul commerce, mais peut aller chercher des commandes dans tous ceux inscrits auprès d'une plateforme, que ce soit Uber Eats, DoorDash, HungryPanda, etc. Même chose pour les services de soins à domicile ou de gardiennage, des services qui sont désormais offerts aux États-Unis où les plateformes jouent le rôle d'agences de placement.

Gestionnaires et patrons superflus ?

Ne vous réjouissez pas trop vite. Bien qu'aucun humain ne dicte les horaires et les tâches

à faire, rien ne garantit qu'elles seront plus satisfaisantes. Par exemple, les heures d'achalandage de taxi demeurent les mêmes, mais la compétition pour attraper les courses est plus féroce parce qu'il y a plus de chauffeurs. Ainsi, les horaires de travail ont tendance à se répartir sur des périodes plus éparpillées durant la journée et la nuit. Les chauffeurs ne conduisent donc plus de minuit à 8 heures le matin, mais font alors quelques heures sur une période complète de 24 heures. Le boss n'est pas là pour vous dire d'aller travailler, mais la plateforme vous oblige à rester sur vos gardes pour saisir la prochaine course payante.

Et vous pensiez que vous vous passeriez désormais des critiques d'un patron déconnecté de votre métier ? Pire, les évaluations prennent désormais la forme d'une simple cote déterminée par les clients. Si un client commande deux œufs tournés dans un commerce à 5 km de chez vous et que ces derniers arrivent froids, il a tout le loisir de laisser une piètre évaluation qui minera la cote du travailleur et du restaurateur. Sans aucune explication, les clients peuvent laisser une étoile plutôt que cinq. Les travailleurs et travailleuses n'ont aucun recours pour contester les mauvaises notes, même lorsqu'il semble y avoir erreur.

Une flexibilité relative

Pourtant, le mot flexibilité pullule dans les publicités destinées aux travailleurs et travailleuses de plateforme. Que veut donc réellement dire « travailler de n'importe où et n'importe quand » ? Et bien, ça dépend du travail qui est accompli. Pour le taxi ou l'hôtellerie, les services doivent être entièrement rendus à l'endroit où ils sont

IRIS Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

achetés. Les lieux et les temps de l'offre de services sont donc relativement restreints aux quartiers achalandés et aux villes de taille moyenne ou grande.

La flexibilité promise par les entreprises de plateforme dépend d'une autre variable : la fin du salariat et l'arrivée de la rémunération à la tâche. Travailler « n'importe quand », cela signifie que la paye sera dépendante des tâches et non du temps nécessaire pour les accomplir. Selon les plateformes, un système complexe d'algorithmes détermine les prix pour chaque tâche ou sélectionne quel travailleur ou quelle travailleuse aura accès aux tâches les plus payantes. Les recherches les plus récentes ont montré qu'en moyenne, peu importe le pays, le temps de réalisation des tâches et les coûts leur étant associés (achat d'un ordinateur, essence, entretien d'un vélo, etc.) ne permettaient pas d'atteindre le salaire minimum.

À ses débuts, on nommait « économie du partage » ou « économie collaborative » cette nouvelle organisation du travail. Alors qu'ils évoquent la relation et la convivialité, les mots « partage » et « collaboratif » ont en fait été utilisés par des entreprises qui profitent d'une individualisation accrue du travail. Chacun de leur côté de l'écran, les travailleurs et travailleuses sont devenus encore plus vulnérables parce que ni l'État ni les syndicats n'arrivent à les protéger. Plutôt que des milliers de patrons, ce sont désormais quelques propriétaires d'entreprises de plateforme qui profitent de l'exploitation du travail. Le capitalisme de plateforme semble donc offrir un futur où on... s'ennuiera des boss. Quel drame ! ■



SHUTTERSTOCK

CONFLITS FTQ AU 23 JUIN 2022

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
GROUPE CRH CANADA INC. (CIMENTÉRIE ASH GROVE)	JOLIETTE	154	UNIFOR-177	2021-06-04 (LOCK-OUT)
SOBEYS CAPITAL INCORPORÉE (ENTREPÔT)	TERREBONNE	190	TUAC-501	2022-02-07 (GRÈVE)
PARAMÉDICS (FTPQ)	TOUT LE QUÉBEC	600	SCFP 7300	2022-05-12 GRÈVE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS	21 UNITÉS D'AC-CRÉDITATION	268	SCFP 5454	2022-04-28 (GRÈVE)
SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC INC.	MONTRÉAL	571	SCFP 3939	2022-05-14 (GRÈVE)
MANUFACTURIER SANDOZ INC. (DEL-PHARM)	BOUCHERVILLE	240	TEAMSTERS-1999	2022-05-25 (GRÈVE)
GLENCORE CANADA CORPORATION MINE RAGLAN	KATINNIQ	630	MÉTALLOS	2022-05-28 (GRÈVE)
NOVABUS	SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	294	UNIFOR-1362	2022-06-03 (GRÈVE)

Métier : mécanicienne industrielle dans l'industrie forestière

Véronique Prévost travaille comme mécanicienne industrielle chez Produits forestiers GreenFirst à La Sarre en Abitibi-Témiscamingue. L'usine de sciage GreenFirst reçoit des produits forestiers bruts et les transforme en planches de bois qui seront vendues sur le marché par la suite.

En tant que mécanicienne industrielle, Véronique doit veiller au bon fonctionnement de la machinerie, la réparer en cas de besoin ainsi que prévenir tout bris potentiel. Depuis son arrivée dans l'usine de sciage, elle dit entretenir des liens particuliers avec les machines: «*Je les comprends, elles nous parlent chaque jour*». Un son ou une vibration est parfois suffisant pour mettre le doigt sur un problème.

Une journée à l'usine peut s'étirer jusqu'à 12 heures de travail. Cependant, grâce à l'occupation constante et l'amour pour son emploi, ce n'est jamais long pour Véronique. De plus, les listes de tâches sont différentes d'un jour à l'autre, il n'y a pas de routine préétablie. C'est cette nouveauté quotidienne qu'elle apprécie beaucoup dans son emploi.

La sécurité au travail

La sécurité est d'une grande importance chez GreenFirst, et Véronique en est très reconnaissante. Le métier de mécanicien peut s'avérer dangereux si des mesures de sécurité ne sont pas prises au sérieux. Dans l'usine de sciage, la sécurité des employés et employées passe avant tout. Chaque travail mécanique requiert

une fiche de cadenassage précise. Le cadenassage consiste principalement à s'assurer que l'énergie acheminée vers la machine lors d'un entretien ou d'une réparation est à zéro. Que ce soit par de l'énergie électrique, hydraulique ou pneumatique, il est important que la machine ne soit aucunement alimentée pour assurer la sécurité des mécaniciens. Une fois la machine cadenassée, les clés sont ensuite déposées dans une boîte qui est verrouillée.

La collaboration entre les mécaniciens de l'usine garantit également un niveau de sécurité supplémentaire. Le transport d'objets lourds nécessite un couplage de mécaniciens afin de permettre un environnement de travail sécuritaire.

Un métier de défis

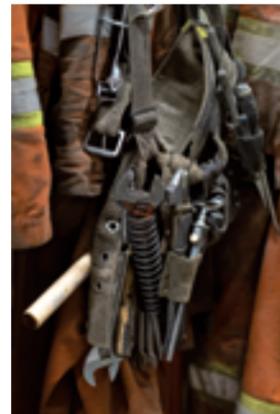
Les défis sont ce que Véronique préfère. Elle ne sait jamais à quoi s'attendre en arrivant le matin: «*Je peux autant faire de la réparation, de la soudure ou des ajustements, c'est vraiment au gré de la production*». Avoir une machine brisée et devoir la réparer pour qu'elle reprenne son fonctionnement habituel est ce qui motive grandement Véronique dans son travail. La réparation de machines fixes peut devenir un véritable casse-tête

pour un mécanicien; la capacité de résolution de problème devient donc un atout indispensable et une source de grande fierté.

Pour Véronique, il est primordial d'avoir une volonté de dépassement personnel pour être mécanicienne. Un désir d'apprentissage continu ainsi que le besoin de se surpasser sont une composante clé du métier. Sa passion pour la mécanique dépasse ses heures de travail: que ce soit pour sa voiture ou ses électroménagers, Véronique est toujours prête à relever des défis de réparation.

Les défis se caractérisent aussi par des exigences physiques élevées. L'usine de sciage couvrant une grande superficie avec des machines réparties un peu partout sur le site, la

nance masculine, être une femme mécanicienne vient avec son lot de défis. Que ce soient des commentaires déplacés ou des comportements négligents, le sexisme et la misogynie se font encore ressentir dans certains milieux de travail. Malgré les embûches, Véronique reste une fière mécanicienne et se dit choquée de travailler dans un environnement juste



marche devient un élément important au travail des mécaniciens. Véronique peut marcher de 10 à 15 kilomètres par jour! Aussi, les pièces de machines doivent souvent être remplacées, ce qui engendre un transport de matériel lourd pour les mécaniciens. Dans tous les cas, les implications physiques du métier ne sont pas à négliger.

Comme dans beaucoup de métiers à domi-

et équitable envers tout le monde.

L'industrie forestière a toujours été un des piliers du développement économique de la province. À notre époque, cette industrie est en perpétuels changements alors

que la demande pour des produits durables monte en flèche. C'est grâce à des gens comme Véronique qui pratiquent des métiers non traditionnels avec autant de passion et de savoir-faire que l'industrie s'adapte et per-

durera aux quatre coins du Québec.

Pour regarder la vidéo: <https://ftq.qc.ca/>

<https://ftq.qc.ca/> metier-mecanicienne-industrielle-linindustrie-forestiere/.



PHOTOS: EMILIE DESROCHES

Tournée des dirigeants Conseil régional Montréal

Les dirigeants de la FTQ ont poursuivi leur tournée du Québec lors d'une rencontre à la mi-juin avec les membres du Conseil régional FTQ de Montréal. Le président Daniel Boyer et le secrétaire général Denis Bolduc ont profité de l'occasion pour échanger avec les militants et militantes sur les principaux dossiers de la centrale ainsi que sur la prochaine campagne électorale québécoise. La santé, l'environnement et l'éducation sont au cœur de nos préoccupations et devront faire l'objet d'engagements clairs de la part des formations politiques. Marc-Édouard Joubert et Vincent Leclair ont également été réélus aux postes de président et secrétaire général du Conseil. ■

Tournée des dirigeants de la FTQ en Abitibi-Témiscamingue



DANIEL MALLETT

Dans le cadre de la tournée du Québec des dirigeants de la FTQ, le président et le secrétaire général, Daniel Boyer et Denis Bolduc ont participé à la rencontre annuelle des délégués et déléguées sociaux et de l'Assemblée du Conseil régional de la région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec. Les militants et militantes ont profité de cette assemblée pour souligner le 30^e anniversaire de la création du comité des délégués sociaux dans la région. Sur la photo de gauche à droite: Denis Bolduc, secrétaire général, Daniel Boyer, président, Sonia Charette, présidente du Conseil régional, Gilles Chapadeau, conseiller régional FTQ, et Diane Raymond, coordonnatrice régionale des délégués sociaux. ■

C'est le temps de vous inscrire à l'Omnium Guy-Champagne au profit de Centraide!

Encore une fois cette année, le Conseil régional FTQ Montérégie vous invite à son tournoi de golf au profit de Centraide Richelieu Yamaska et de Centraide Sud-Ouest.

L'an passé, le tournoi a permis de leur remettre la somme de 26 000 \$. La 10^e édition aura lieu au Club de Golf de Saint-Césaire en Montérégie le vendredi 9 septembre prochain. Le coût est de 150 \$ par joueur. L'omnium sera en formule Vegas et inclura la voiturette, un brunch, le souper et plusieurs prix de présences aux participants.

Pour s'inscrire et pour tous les renseignements: <https://monteregie.ftq.qc.ca/>. Vous pouvez également communiquer avec le conseiller régional FTQ, Stéphane Brin, au sbrin@ftq.qc.ca pour des informations supplémentaires. La limite de participants et participantes est de 148 golfeurs et golfeuses, dépêchez-vous de vous inscrire, car les places disponibles partent rapidement. ■



FTQ - HANSMAROTTE

110^e Conférence internationale du travail de l'OIT

Du 27 mai au 11 juin 2022 se tenait la 110^e Conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève en Suisse. Une première en présentiel depuis le début de la pandémie en 2020.

La délégation canadienne compte un peu plus de 20 personnes à savoir une dizaine de représentants du gouvernement, cinq repré-

sentants des employeurs et cinq représentants des travailleurs et travailleuses. C'est Gilles Grondin, directeur du service de la francisation et de la solidarité internationale qui était le porte-parole de la FTQ.

Les participants et participantes à la conférence ont débattu des sujets suivants:

- ▼ Les apprentissages;
- ▼ L'objectif stratégique de l'emploi dans le cadre du

suivi de la Déclaration sur la justice sociale;

- ▼ Le travail décent et l'économie sociale et solidaire (discussion générale);
- ▼ L'inclusion des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Un sommet mondial du travail axé sur la reprise du travail et l'humain après la COVID a également eu lieu à la toute fin de cette 110^e conférence.

Pour suivre les travaux de l'OIT, consultez le lien suivant:

<https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>



FTQ - GILLES GRONDIN



Le Prix des Patriotes 2022 décerné à Gilles Chapadeau

Le 21 mai dernier, la Société nationale des Québécoises et des Québécois de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a décerné à Gilles Chapadeau, conseiller régional de la FTQ en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, son Prix des Patriotes 2022.

Les membres du jury étaient unanimes à reconnaître son engagement dans la région, son implication dans la communauté pour la défense de la langue française, une des grandes valeurs de la FTQ, pour la lutte contre les iniquités, ainsi que son engagement dans la société québécoise en général.

Lors de la remise du prix, plusieurs invités spéciaux ont pris la parole pour lui rendre hommage, dont Véronique Hivon, Sylvain Gaudreault, François Gendron, Sébastien Lemire et plusieurs autres.

Comme à son habitude, Gilles a réagi avec humilité en mentionnant que c'était un honneur qu'il partageait avec ceux et celles qui l'ont accompagné au fil des années.

Le Prix des Patriotes souligne l'engagement d'une personnalité dans son milieu dans la défense des intérêts du Québec et de la démocratie des peuples.

Toute la grande famille de la FTQ le félicite chaleureusement pour cette reconnaissance bien méritée! ■



DANIEL LAURENDEAU

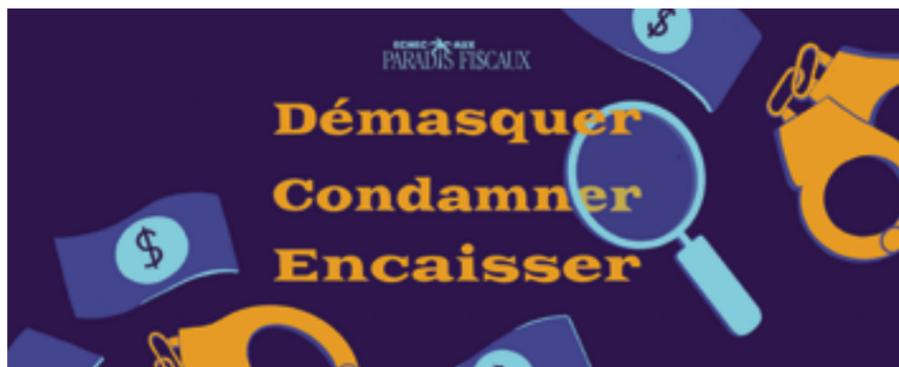


FTQ - ALEXIS BOYER-LAFONTAINE

La FTQ est fière d'accueillir ses nouveaux stagiaires pour l'été 2022. De gauche à droite sur la photo : KENZA JEHOUANI au service de la santé et sécurité du travail, Jérôme Genest au service des communications, Loup Philantrope Dion au service de la santé et sécurité du travail, Rafaëlle Lanoix au service condition féminine et de l'équité salariale, Emily Touchette au service de l'imprimerie, Leila McDonald au service de la santé et sécurité du travail (Environnement), ainsi que Samy Khendek au service de la santé et sécurité du travail. Nous accueillons aussi Jessie Lewis au Conseil régional FTQ Estrie, absente sur la photo. Bienvenue à tous et à toutes et bon stage!

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		



Démâsquer, condamner et encaisser !

Le 8 juin dernier, le Collectif Échec aux paradis fiscaux, dont la FTQ est membre, dévoilait sa toute nouvelle campagne de lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal. Soutenue par une déclinaison visuelle haute en couleur, la stratégie du Collectif repose sur une douzaine de revendications politiques regroupées autour d'un message aussi simple que fort : « Démâsquer. Condamner. Encaisser. » Le Collectif entend ainsi accentuer la pression pour que les gouvernements mettent en place les mécanismes permettant de : lever l'opacité qui protège les stratagèmes et montages financiers douteux, traduire en justice les acteurs mal intentionnés et recouvrer les montagnes d'argent qui échappent notamment au trésor public chaque année. La FTQ, ses syndicats affiliés et leurs membres sont conviés à s'approprier les enjeux et revendications de cette campagne, à les faire connaître largement et à suivre son déploiement et ses activités au cours des prochains mois.



Pour information : <http://www.echecparadisfiscaux.ca/agir/demasquer-condamner-encaisser/>.



Mettez du local dans votre épargne avec FlexiFonds.

Vos projets de vie sont uniques, tout comme les solutions FlexiFonds. Elles offrent différents avantages tout en investissant dans l'économie d'ici!

CELI | REER | FERR

flexifonds.com



Les parts des fonds FlexiFonds sont distribuées uniquement au Québec par Flexifonds de solidarité FTQ inc., un courtier en épargne collective détenant en propriété exclusive par le Fonds de solidarité FTQ. Flexifonds de solidarité FTQ inc. ne distribue les parts d'aucun autre fonds commun de placement. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de gestion et autres frais. Veuillez consulter votre conseiller et lire le prospectus et les aperçus de fonds avant de faire un placement. Les fonds FlexiFonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION DU 1^{er} MAI AU 9 JUIN 2022

- ▼ AIAEST : Corporation du cinéma du Parc - Montréal.
- ▼ AIMTA : Rti Claro, inc (Howmet) - Laval.
- ▼ MÉTALLOS : Magotteaux ltée - Magog / K-Trail inc. - Montmagny.
- ▼ SCFP : Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pont-Rouge - SCFP 7134 - Ville de Pont-Rouge - Tous les établissements / Transdev Québec inc. - Beloeil / Transdev Canada inc. - Beloeil / Société québécoise du cannabis - Succursale de Repentigny / Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Roberval - Ville de Roberval - Tous les établissements / Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Régie Nord du Lac-Saint-Jean - SCFP 7157 - Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Nord du Lac-Saint-Jean - Tous les établissements / Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Donat-de-Montcalm - SCFP 7159 - Municipalité de Saint-Donat - Tous les établissements.
- ▼ SEPB : Groupe Archambault inc. - Anjou / Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale District 140 - Montréal.
- ▼ SQEES-298 : Espace Bellechasse - Montréal.
- ▼ TUAC : 9036-4654 Québec inc. (Résidence La Joie) - Alma.
- ▼ UNIFOR : Deschênes & Fils ltée (Québec) - Québec.